

L'Asie

L. 44613

Française



BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

JANVIER 1920

AU SIÈGE DU COMITE

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. Saxe 32-84. — ADRESSE TÉLÉGR. COMASIE-PARIS

Le Numéro : 2 fr. 50

**RETRO
NEWS**

RETRO
NEWS



L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

INDOCHINE — LEVANT — EXTRÊME-ORIENT

1920

L. C. 12
248

**RETRO
NEWS**

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI FROIDEVAUX

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONGLE; HENRI DE FEYERIMHOFF DE FONTENELLE;

CH. MOUREY; E. PAYEN; PAUL LABBÉ; M. SAUVÉ; J.-H. FRANKLIN, etc., etc.

ANNÉE 1920

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21.

Téléphone : Saxe 32-84

1920

**RETRO
NEWS**

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux



Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS. Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

A nos adhérents.....	5
Liste des souscripteurs.....	6
L'annonce de la Paix avec la Turquie, par HENRI FROIDEVAUX.....	6
La cession du Dodécane à la Grèce.....	10
Ce que les Syriens attendent de la France.....	13
L'Université française de Beyrouth, par L. J.....	17
La Politique japonaise. Le gouvernement de M. Hara et les partis, par ALBERT MAYBON.....	19
Variétés. — Louis XIV, protecteur des Maronites de Chypre, par RENÉ RISTELHUEBER.....	24
Indochine. — L'activité économique de notre empire indochinois. — La foire de Hanoï.....	27
Levant. — La question d'Orient à la Chambre des députés. — La relève des troupes britanniques en Syrie. — Les incidents de Tel-Kala et de Baalbeck. — Négociations entre le gouvernement français et l'émir Faïçal. — Une lettre de l'émir Faïçal. — La Conférence pour l'Université hébraïque de Jérusalem.....	31
Extrême-Orient. — Chine : Le trafic commercial du port d'Hoï-Hao en 1917.....	35
Asie anglaise : La réforme constitutionnelle. — Les troubles du Pendjab. — La question de la Turquie. — La réforme constitutionnelle à Ceylan. — Tentative de troubles en Birmanie. — Service postal aérien. — L'immigration indienne dans les Dominions....	36
Asie russe : Une nouvelle culture dans l'Extrême-Orient russe : le tabac.....	39
Perse : Les bolchevistes à la frontière septentrionale de la Perse.....	40
Indes néerlandaises : La culture du manioc aux Indes néerlandaises.....	40
CARTE	
Carte du Dodécane.....	41

A NOS ADHÉRENTS

Avec le début de l'année 1920 arrive le renouvellement des souscriptions de nos adhérents. Nous les prions de vouloir bien nous éviter des frais onéreux de recouvrement en nous adressant eux-mêmes le montant de leur cotisation pour l'année 1920 par un mandat-poste ou par un chèque, ou encore en la versant dans un bureau de poste au crédit de notre compte courant de chèques postaux : Paris n° 1900.

*
* *

L'appel du Comité à ses souscripteurs a reçu un bienveillant accueil et déjà un grand nombre d'entre eux y ont répondu favorablement, quelques-uns même en faisant le rappel des cotisations des années précédentes. A tous nous adressons nos remerciements.

Nous demandons une fois de plus à ceux qui n'ont pas encore envoyé leur souscription de vouloir bien considérer l'effort du Comité et le sacrifice que lui impose l'augmentation des frais d'impression. Qu'ils nous aident tout particulièrement à redonner à l'Asie Française une périodicité que la gravité et l'urgence des questions qui se posent en Orient rendent extrêmement désirable.

Qu'ils nous aident, d'autre part, à développer notre publication. Celle-ci, avec le présent numéro, daté de janvier 1920, reprend sa vie normale et régulière ; désormais elle paraîtra comme elle le faisait avant la guerre, c'est-à-dire TOUS LES MOIS. Mais elle ne peut pas, actuellement, avoir toute l'ampleur désirable et elle se trouve obligée de laisser de côté bien des documents qu'elle souhaiterait faire connaître. Nous

ne pourrons y parvenir que grâce à l'aide constante de nos amis.

* * *

Le montant de la souscription n'est pas limité, mais le Bulletin n'est servi pendant un an, qu'aux personnes ayant versé au moins 25 francs. Ce minimum est seulement de 20 francs pour les officiers et fonctionnaires coloniaux.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MM. de Rothschild frères, à Paris.....	1.500	»
Comptoir National d'Escompte de Paris.....	600	»
Banque de l'Indochine, à Paris.....	600	»
Crédit Lyonnais, à Paris.....	600	»
Banque de l'Union Parisienne, à Paris.....	300	»
MM. Schneider et C ^{ie} , à Paris.....	300	»
Haut Commissariat de la République française en Syrie.....	300	»
Crédit Algérien, à Paris.....	300	»
Banque Impériale Ottomane, à Paris.....	200	»
Société « La Foncière Transports », à Paris...	200	»
Raffineries de Sucre de Saint-Louis, à Marseille.	200	»
M. le marquis de Moustier, à Paris.....	200	»
M. le comte de Vauréal, à Paris.....	100	»
Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, à Paris.....	100	»
M. Ed. Noetzelin, à Paris.....	100	»
Société Française des Charbonnages du Tonkin.	100	»
M. H. Finaly, à Paris.....	100	»
S. E. Boghos Nubar Pacha, à Paris.....	100	»
M. Eugène Etienne, à Paris.....	100	»
Société Anonyme des Ateliers et Chantiers de la Loire, à Paris.....	100	»
M. D. Perouse, à Paris.....	100	»
Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, à Paris.....	50	»
Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, à Marseille.....	50	»
M. le baron Ludovic de Contenson.....	50	»
M. Auguste Sire, à Hanoi.....	30	»
M. Toufic Natour, à Damas.....	30	»
M. le Dr Yersin, à Nha-Trang.....	30	»
M. Claudius Proton, à Tassin la Demi-Lune...	30	»
M. le Dr Gauthier, à Suez.....	30	»
Total.....	6.500	»

AVIS

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

L'ANNONCE

DE

LA PAIX AVEC LA TURQUIE

Au moment où commençait de s'imprimer le numéro de décembre de l'*Asie française*, M. Clemenceau se rendait à Londres pour y traiter avec M. Lloyd George un certain nombre de questions, celles-ci particulières à la France, et celles-là de politique générale, sur lesquelles il était urgent que les deux « premiers » se missent d'accord. Avant même que M. Clemenceau fût de retour à Paris, dès le 14 décembre, une note communiquée par M. Lloyd George à la presse française comme à la presse britannique faisait savoir que, parmi les sujets abordés au cours de la Conférence des 11, 12 et 13 décembre, se trouvait « la procédure à suivre relativement à différentes questions internationales qui restent à régler, et en particulier la paix avec la Turquie... On est arrivé (ne tardait pas à indiquer cette même note) à des accords satisfaisants sur tous les points examinés. » Certains journaux (le *New-York Herald* en particulier) ajoutant quelques précisions aux termes volontairement très vagues de cette note, ont imprimé qu'au cours des conversations tenues à Downing Street, « des décisions de principe avaient été prises pour hâter la conclusion de la paix avec la Turquie. » De son côté, le *Temps* a écrit dès le 16 décembre : « Le problème turc a été mis sur le chantier, ce qui était indispensable. Les gouvernements britannique et français, qu'il menaçait de diviser, en ont entrepris l'étude avec la ferme volonté de rester unis. Bien entendu, ce n'est pas en trois jours qu'on pouvait improviser des solutions. Mais les choses paraissent être en bonne voie. » Le public a donc été, tout naturellement, induit à penser que la conclusion de la paix avec l'Empire ottoman n'allait plus tarder beaucoup; de là des questions posées d'abord à la Chambre des communes à M. Lloyd George, puis — dès que M. Clemenceau put reprendre sa vie normale — à la Chambre des députés à notre président du Conseil.

Les éclaircissements qui ont été fournis, des deux côtés du Pas-de-Calais, par les premiers ministres sont trop intéressants, et la question est de trop d'importance pour ne pas mériter de retenir l'attention. L'*Asie française*, pour sa part, manquerait à son titre et à son programme en ne s'y arrêtant pas quelque peu. Commençons, avant toute chose, par écouter parler MM. Lloyd George et Clemenceau.

* * *

Dès le 15 décembre, M. Lloyd George a déclaré que la conclusion de la paix avec la Turquie avait été un des « points importants » étudiés,

au cours des conversations des 11-13 du même mois, par les représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, des Etats-Unis et du Japon. Après avoir affirmé le complet accord des alliés sur cette question comme sur toutes les autres, il a annoncé que « la Conférence se réunirait à nouveau à une date très rapprochée en vue de délibérer sur les propositions de paix avec la Turquie. » — Rien, dans des phrases aussi générales et aussi vagues, ne peut donner prise à discussion. Il n'en va pas de même dans ce que le premier ministre britannique a dit, quelques jours plus tard, en revenant aux Communes sur la question.

Il s'agissait, le jeudi 18 décembre, d'un véritable débat, et non plus d'une simple et brève réponse à une question posée. Plusieurs orateurs prirent successivement la parole et pressèrent M. Lloyd George de s'expliquer sur les affaires d'Orient. Sir D. Maclean ouvrit le feu. Après avoir demandé des éclaircissements sur les intentions du gouvernement britannique au sujet de la Russie, il exprima l'espoir que ce même gouvernement britannique ne faillirait pas au grand devoir moral contracté par le pays à l'égard de la Turquie et des populations sujettes ; il insista sur la nécessité de conclure la paix au plus tôt. Lord R. Cecil insista de son côté sur l'inquiétude qui, à l'en croire, règnerait en Angleterre au sujet de la paix avec la Turquie. En France, dit-il, le courant d'opinion se dessine nettement en faveur de la Turquie ; mais ce courant turcophile, si considérable soit-il en France, n'a aucun écho ni aucun analogue de ce côté-ci de la Manche. Certes, il est très difficile de résoudre le problème turc ; on doit néanmoins en finir une fois pour toutes avec lui. Si délicate puisse-t-elle, la question de la domination de la Turquie sur les autres populations de l'Empire ottoman n'est pas de celles que le cabinet britannique et les Alliés ont omis d'étudier depuis longtemps ; il faut aboutir. Une fois réglé le sort de Constantinople et des Détroits, on pourra négocier avec la Turquie une paix en vertu de laquelle les Turcs ne domineront plus les autres races de la contrée.

Ces deux orateurs n'ont pas été les seuls à prendre la parole. Après eux, M. R. Mac Neill exprima l'espoir de voir les peuples de l'Asie Mineure complètement affranchis du joug ottoman. Il se plaignit d'ignorer quelle garantie effective l'Angleterre pourrait offrir à ces peuples, le jour où sera signé l'acte consacrant leur émancipation. Insistant sur la situation des chrétiens Chaldéens de la Mésopotamie, il demanda au gouvernement de faire effort pour sauver d'une disparition totale cette petite et antique communauté chrétienne ; il dépeignit leur lamentable situation actuelle, leur détresse économique, leur abandon à la merci de leurs ennemis musulmans ; pas de nourriture pour subvenir à leurs besoins quotidiens, pas de possibilité d'ensemencement pour préparer les moissons futures. — M. T. P. O'Connor déclara que l'Arménie devait jouir d'une autonomie et d'une indépendance com-

plètes. — Enfin, comme M. Mac Neill avait plaidé la cause des Chaldéens et M. O'Connor celle des Arméniens, le major Winterton plaida celle des Arabes. Lui qui avait combattu à côté d'eux, il déclara voir dans les Arabes des Alliés exactement au même titre que les Français et les Belges ; il exalta leurs qualités militaires, il rejeta avec indignation toute idée d'une organisation du mouvement arabe par l'Angleterre. Aucun petit peuple, dit-il, n'a si énergiquement revendiqué ses droits à l'indépendance. En fait, les Arabes ont combattu les Turcs comme nous les avons combattus nous-mêmes.

Il convenait de résumer ici en quelques mots les différents discours prononcés aux Communes, en cette séance du 18 décembre, à propos du Levant, pour faire comprendre quelle était l'atmosphère de l'assemblée lorsque M. Lloyd George a répondu aux députés qui venaient de parler sur ce sujet. Naturellement, dans une revue très générale de la situation — car d'autres orateurs avaient abordé, avant ceux dont nous venons d'analyser les paroles, différents sujets de politique extérieure, celui des relations avec la Russie entre autres — le « Premier » anglais ne pouvait pas s'étendre très longuement sur la question de Turquie ; du moins s'est-il montré beaucoup plus explicite qu'il ne l'avait été quatre jours plus tôt.

Lord R. Cecil s'était montré pressé de voir conclure la paix avec la Turquie ; pourquoi, avait-il demandé, pourquoi un si long retard ? Pourquoi ? répliqua M. Lloyd George.

Parce que, pour éviter ce retard, nous eussions pâti de malentendus, de mésintelligences entre nations, là précisément où une entente complète est essentielle, si l'on veut obtenir une paix durable. Pour résoudre le problème turc, il était nécessaire pour nous de savoir ce qu'entendaient faire les Etats-Unis. Mon noble ami vient me dire : « Pourquoi ne pas faire la paix avec la Turquie, en lui enlevant tous les territoires qui ne sont pas absolument turcs et en ne réservant pour la trancher que la question de Constantinople et de l'Anatolie ? » Oui, mais que ferons-nous de Constantinople ? que ferons-nous des détroits ? De ces portes, qui nous furent fermées au nez, pouvons-nous laisser la garde au même gardien ? Si ces portes avaient été ouvertes, et si nos navires de guerre et de commerce avaient pu les franchir librement, la guerre eût été, au témoignage d'une haute autorité militaire, raccourcie de deux à trois ans. Elles nous ont été barrées par trahison. Nous ne pouvons donc pas avoir confiance dans leur ancien gardien. Mais quel arrangement conclure sans connaître les intentions de l'Amérique, sans savoir si elle consentirait ou non à y participer et dans quelle mesure ? Puis il y a l'Anatolie et les communautés chrétiennes de l'Asie Mineure, dont il faut tenir compte. Ici encore, que fera l'Amérique ? La France, la Grande-Bretagne et l'Italie ont de grosses charges extérieures. Les Etats-Unis n'en ont pas et disposent d'immenses ressources. Essayer de précipiter les choses eût été provoquer des malentendus en Amérique et y faire naître des suspicions.

Or, nous considérons comme vitale notre bonne entente avec les Etats-Unis. Aujourd'hui cependant nous avons attendu autant et même plus que nous l'avions promis. La décision américaine ne paraît pas devoir être satisfaisante. Dans ces conditions, nous nous considérons en

droit, sans manquer de courtoisie et sans vouloir priver les Etats-Unis de l'honneur de partager avec nous la protection des chrétiens d'Orient, de faire la paix avec la Turquie et notre intention est d'y procéder le plus tôt possible. Les discussions préliminaires ont déjà eu lieu, elles ont été très encourageantes; elles seront poursuivies sous peu de jours, alternativement ici et en France, et j'espère qu'il sera possible de soumettre très prochainement nos conditions de paix au gouvernement ottoman.

Dans la dernière partie de son exposé relatif à l'Orient, M. Lloyd George n'a touché qu'à des questions de pur détail. Il a fourni à M. Mac Neill et à M. O'Connor quelques précisions relatives aux Chaldéens chrétiens, comme aussi aux Arméniens, qu'il importe — a-t-il déclaré — de ramener le plus vite possible dans leur propre pays; mais ce ne pourra être fait jusqu'à l'établissement de la paix dans la contrée. Lord Curzon (a encore ajouté M. Lloyd George) a dit hier soir à la Chambre des Lords que ces communautés chrétiennes ne pouvaient pas demeurer plus longtemps soumises à un gouvernement qui avait abusé de son pouvoir d'une façon révoltante pour la civilisation. « Je m'associe, j'ai à peine besoin de le dire, aux paroles de lord Curzon; en tout ce qui dépendra de lui, le gouvernement se rendra à la Conférence avec l'intention de faire son possible pour consolider les engagements que nous avons pris à l'égard de la Chambre des Communes et du pays pendant la durée de la guerre. » Voilà, indiqué de manière brève, mais aussi exacte que possible, le sens des déclarations faites par M. Lloyd George aux Communes, le 18 décembre. Ici, on le voit aussitôt, l'imprécision des déclarations antérieures disparaît, et sur certains points l'orateur se montre très net, parle avec fermeté, en homme dont les desseins sont bien arrêtés. Les Turcs sont coupables, et il faut qu'ils expient. Si les Détroits ne nous avaient été violemment fermés, « nous aurions pu, dit M. Lloyd George, pénétrer dans la Mer Noire et secourir la Roumanie, ou bien encore la Russie, alors qu'elle faiblissait; nous aurions pu accéder au Danube. La guerre aurait duré deux ou trois ans de moins, si ces portes avaient été ouvertes ». La conclusion s'impose: puisque le portier s'est montré infidèle, puisqu'il a violemment fermé les portes aux Alliés, on lui en retire la garde.

Conclusion qui semble toute naturelle, parce que très logique. Mais c'est là précisément le point délicat. Retire-t-on la garde de Constantinople et des Détroits aux Turcs, par qui va-t-on les remplacer? et convient-il vraiment d'autre part, de dépecer l'Empire ottoman comme l'envisage M. Lloyd George quand il parle de soustraire les communautés chrétiennes de l'Asie turque à la suprématie d'un gouvernement qui abuse de son autorité de manière à blesser la civilisation? *L'Asie française* a déjà indiqué naguère combien, pour différentes raisons, une telle solution n'était pas acceptable pour la France et même, nous ne craignons pas de le dire, pour l'intérêt bien entendu, de l'humanité. Nous y reviendrons tout à l'heure, après avoir écouté M. Clemenceau.

* * *

Tôt après M. Lloyd George, le 23 décembre, tandis que le roi George V exprimait, dans son message au Parlement britannique, sa confiance que les négociations nécessaires à la conclusion de la paix avec l'Empire ottoman « seront rapidement menées à une conclusion satisfaisante », M. Clemenceau faisait à notre Chambre des députés quelques déclarations intéressantes. Il était monté à la tribune à la suite d'un bref discours de M. Cachin, qui avait demandé à interpeller le Président du Conseil sur la politique générale. En quelques phrases, il indiqua le point exact où en était la question.

Il était allé à Londres (dit-il) « particulièrement invité par M. Lloyd George, pour traiter de la question d'Orient. C'est une question qui a été soulevée entre nous à plusieurs reprises et sur laquelle il paraissait qu'il fut impossible de nous entendre. Aujourd'hui, c'est le contraire. L'entente paraît devoir se faire, je ne veux pas dire aisément, mais elle paraît devoir se faire dans des conditions que je juge, pour moi, et que vous jugerez, j'en suis certain, satisfaisantes.

Les bases d'un premier accord ont été établies. Lord Curzon et M. Berthelot ont été chargés de développer les différents points qui avaient été adoptés comme étant le fondement de notre entente. M. Berthelot est en ce moment-ci à Londres; il doit revenir demain.

Ce que je peux dire, c'est que les points principaux sur lesquels il avait paru que nous aurions les plus grandes difficultés à nous entendre n'ont produit entre nous, quand la discussion définitive en est venue, que des expressions d'entente et d'accord.

C'est au reste dans « une atmosphère d'entente aussi amicale pour la France qu'il est possible de la désirer » que le Président du Conseil a travaillé à Londres avec M. Lloyd Georges à l'élaboration du règlement de la question d'Orient. Mais dans une affaire aussi grave, aussi délicate, aussi complexe, pouvait-on arriver du premier coup à des résultats définitifs? Evidemment non. Après s'être expliqué sur d'autres sujets — sur le problème de l'Adriatique, sur l'affaire de la Galicie orientale — M. Clemenceau est revenu sur la question d'Orient pour préciser ce qu'indiquait déjà, en des termes moins nets, la note officielle publiée simultanément à Londres et à Paris le 14 décembre.

Nous avons parlé de Constantinople, de la garde des Détroits. Nous sommes tombés d'accord sur certains côtés de la question, pas encore sur d'autres. La question se poursuit en ce moment entre M. Berthelot et lord Curzon à Londres. Je crois pouvoir dire que probablement dans le commencement de janvier, M. Lloyd George me fera l'honneur de me rendre la visite que je lui ai faite, et qu'à ce moment l'examen de la question sera poursuivi, mais vous devez comprendre qu'il est tout à fait impossible de continuer une conversation si, chemin faisant, chacun des interlocuteurs peut livrer telle ou telle partie du débat ».

* * *

La conversation a donc été engagée, ou (pour parler plus exactement) reprise au milieu de décembre, et elle se poursuit. De tous les côtés, en

Angleterre comme en France, on nous donne à entendre qu'on ne tardera pas à aboutir à une entente. « J'ai lieu d'espérer, a dit en termes très prudents M. Clemenceau, qu'on n'attendra peut-être pas très longtemps la signature de la paix ».

Effectivement, les pourparlers continuent. Comme M. Clemenceau l'a dit à la Chambre, M. Lloyd George est venu à Paris au début de janvier; il s'y est trouvé avec M. Nitti et les autres membres de la Conférence de la Paix, et tous étudient les différentes questions qui n'ont pas encore été résolues et en élaborent le règlement. La question d'Orient est au premier rang de ces questions; les fautes commises au cours de l'été de 1919, les excès auxquels les Grecs se sont livrés dans la région de Smyrne après leur occupation de cette grande ville, la façon dont la délégation ottomane a été congédiée par la Conférence, ont porté leurs effets, et la confusion est extrême en Anatolie comme à Constantinople. Il importe donc d'aviser.

Seulement, dans quel sens va-t-on le faire? et comment va-t-on préparer la paix avec la Turquie? Le fera-t-on dans le sens indiqué par M. Lloyd George? Au moment où M. Philippe Berthelot est revenu de Londres, après avoir causé avec lord Curzon dans cet esprit de franche cordialité indiqué par M. Clemenceau à la tribune de la Chambre, on nous a parlé de l'élaboration d'un avant-projet aux termes duquel les Turcs seraient rejetés en Anatolie, et Constantinople recevrait un régime particulier. Auparavant, et dès le retour de M. Clemenceau à Paris, des bruits de ce genre avaient couru, et M. Marcel Cachin s'en était fait l'écho dans son interpellation. Ces bruits ont pris, par la suite, plus de consistance.

De tous les côtés, en France, des protestations se sont immédiatement fait entendre. Protestations combien justifiées! Il semblait en effet, à lire les clauses que l'on indiquait plus ou moins vaguement, que la France n'eût pas plus d'intérêts que l'Angleterre dans l'Empire ottoman; or on sait qu'il n'en est pas ainsi. Que l'on se reporte à l'article inséré dans notre livraison de février-juillet 1919 sur l'importance des intérêts français dans cette région, et on sera pleinement édifié. A quelque point de vue qu'on se place, religieux, moral, économique et financier, ou intellectuel, nos intérêts, sont, dans l'Empire ottoman, de beaucoup supérieurs à ceux de nos amis et alliés. Contentons-nous d'en donner cette preuve: la part de la France dans les dettes extérieure et intérieure de la Turquie est de 60 0/0 et celle de l'Angleterre de 14 0/0 seulement. A tous égards, la disproportion est aussi forte. De là, naturellement, une façon différente d'envisager la solution de la question; de là, pour nous, l'impossibilité d'acquiescer purement et simplement aux idées émises par le cabinet britannique.

Qu'est-ce donc que doit désirer la France, puisqu'aussi bien elle a le droit de parler franchement et le devoir d'intervenir dans les délibérations relatives à l'Empire ottoman? On le sait

de reste, et il serait inutile d'y revenir si les indiscrétions plus ou moins voulues des journaux britanniques ne nous obligeaient à le faire. A Constantinople et en Asie-Mineure, et dans tout le Levant, la France doit désirer l'établissement, d'une situation qui ne compromette nullement, ou qui compromette le moins possible ces intérêts de toute nature qui sont les siens et auxquels nous faisons allusion tout à l'heure. Dans les pays turcs de l'Asie antérieure, comme à Constantinople même, il convient donc de maintenir un Etat turc, mais un Etat turc véritablement soumis à un contrôle international qui soit tout à la fois léger et effectif. Il semble d'autre part que, pour le maintien de nos intérêts, nous devions désirer l'établissement d'un contrôle collectif sur l'ensemble de l'Etat turc bien plutôt que le partage ou (si le mot sonne désagréablement aux oreilles) la distribution de ce même Etat en un certain nombre de secteurs dans chacun desquels une puissance exercerait seule le contrôle. L'expérience que l'Europe vient de faire avec l'occupation de Smyrne et des régions avoisinantes par les Grecs n'est pas, à cet égard, positivement encourageante... Et puis, aux yeux des musulmans de notre Empire africain comme des musulmans de l'Empire anglais des Indes et de l'Egypte, plus ou moins renseignés par les agents de nos adversaires d'hier ou d'aujourd'hui, par les agents bolcheviks en particulier, ne serait-ce pas là une sorte de démembrement dissimulé de l'Etat turc? et une menace perpétuelle pour la vie future de ce même Etat, sinon son véritable arrêt de mort?

Nous touchons ici à un point sur lequel il ne faut pas se laisser d'insister et qui doit retenir l'attention de l'Italie en possession de la Tripolitaine et de l'Angleterre comme celle de la France. Le sultan de Constantinople demeure toujours, en fait, le chef religieux d'un très grand nombre de musulmans; en lui enlevant Constantinople, en le réduisant à une situation par trop inférieure, nous commettrions une lourde faute. En fait, la restauration du califat n'a pas répondu à l'attente de nos amis d'outre-Manche; sans doute leur a-t-elle fourni un moyen commode pour nous amener à renoncer aux villes de la Syrie intérieure et à les laisser à l'émir Feïçal; mais elle n'a pas détourné les musulmans de l'Inde d'obéir au sultan en tant que chef religieux. Voilà ce dont fournissent la démonstration ces « jours du khalife » qui ont eu lieu à Calcutta, à Lahore, ailleurs encore, et le mémorandum récemment publié par le *Times* et signé de lord Alington, l'Agha-khan, lord Amphill et d'autres notabilités. Démembrer l'Empire ottoman ou lui retirer toute indépendance, ce serait, disent ces notabilités, compromettre la paix intérieure de l'Inde. A un moment où, précisément, l'Inde est profondément agitée, où le malaise grandit dans ce pays, une telle décision serait très grave. On sait que, de notre côté, les avertissements ne manquent pas non plus, et que nos musulmans de l'Afrique septentrionale seraient froissés, eux

aussi, par une mesure qui frapperait le sultan dans son pouvoir temporel.

**

Les Anglais l'ont si bien compris qu'ils semblent avoir renoncé à l'application des idées préconisées par M. Lloyd George dans son discours du 18 décembre 1919. Leurs journaux, émus par les démonstrations auxquelles nous venons de faire allusion et sur plusieurs desquelles on trouvera quelques détails précis dans une autre partie de *l'Asie française*, émus aussi par le péril bolcheviste, paraissent avoir abandonné le système du partage de l'Empire ottoman. Nos amis et alliés se sont-ils complètement ralliés aux idées françaises? C'est là, actuellement, le secret de la Conférence. Remettons-nous en à nos diplomates et à nos hommes d'Etat du soin de les faire prévaloir. Ils le feront s'ils veulent parler avec la netteté, comme aussi avec la force d'argumentation auxquelles les Anglais sont toujours si sensibles. Souhaitons qu'ils sachent vouloir agir de la sorte, et que « courtoisie » ne signifie pas « faiblesse ». Souhaitons qu'ils sachent tirer parti des circonstances et qu'ils comprennent quelle force leur apportent les vœux des Turcs de Constantinople et des nationalistes de l'Anatolie. On sait quelles résolutions vient de voter un grand meeting populaire tenu le 13 janvier à Constantinople; les nombreux Ottomans qui s'y sont rendus ont demandé :

- 1° Que Constantinople reste la capitale de la Turquie;
- 2° Que la Turquie conserve Constantinople;
- 3° Que Smyrne soit délivrée de l'occupation étrangère;
- 4° Que l'Anatolie méridionale et orientale reste sous la souveraineté turque;
- 5° Que les droits des minorités soient sauvegardés.

Ne sont-ce pas là, en partie tout au moins, nos vœux à nous-mêmes? Pussions-nous les faire prévaloir. Puisse au prochain avenir nous apporter enfin, après une trop longue attente, une solution de la question turque satisfaisante à la fois pour les intérêts généraux de l'Entente et pour les intérêts particuliers de notre chère Patrie.

HENRI FROIDEVAUX.

LA CESSION DU DODÉCANÈSE A LA GRÈCE

Le dernier numéro de *l'Asie française* était déjà sous presse au moment où les journaux ont annoncé que les Italiens abandonnaient le Dodécannèse et en cédaient les différentes terres insulaires au royaume de Grèce. Il ne suffit pas d'enregistrer ce fait en quelques mots; il faut se l'expliquer. C'est ce que nous aidera à faire une brève revue des derniers épisodes de l'histoire du Dodécannèse.

**

Entre les côtes de la péninsule attique et les rivages de l'Anatolie se développe tout un monde insulaire dont, comme les piles d'un pont écroulé, les différentes îles se succèdent toutes proches les unes des autres. Ces îles forment les deux groupes des Cyclades et des Sporades, dont les premières égrènent vers le Sud-Est, depuis la pointe méridionale de la longue Négrepont et le cap Colonnes jusqu'à Amorgo et Anaphi, leur chapelet de petites terres aux noms évocateurs de souvenirs historiques et artistiques; Dili (l'ancienne Délos), Paro, Naxo, Milo, etc. Plus à l'Est, depuis l'extrémité orientale de Candie jusqu'au fond septentrional de la mer de l'Archipel, les Sporades succèdent aux Cyclades, allongeant du Sud au Nord, en avant du feston dentelé des côtes occidentales de l'Asie Mineure, leur chaîne d'îles non moins célèbres: Rhodes, Samo, Chio, Mytilène et tant d'autres... Le Dodécannèse fait partie de ce second groupe.

Il se compose — son nom même l'indique — de douze terres insulaires qui sont les plus méridionales des Sporades et qui, au Sud-Est de l'Anatolie, défendent loin en Méditerranée, jusque vers l'île de Candie et les Cyclades, l'accès des grands golfes de Kos et de Mendelia. La composition en a varié plus d'une fois. Naguère, alors que Rhodes demeurait rattachée à l'Empire ottoman, on comptait dans le Dodécannèse Nikaria ou Icaria, dans l'Ouest de Samo, et Meïs ou Castellorizo, une petite terre isolée perdue en Méditerranée à 130 kilomètres dans l'Est de Rhodes. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Le groupe du Dodécannèse est beaucoup plus compact, beaucoup plus ramassé; des douze îles principales dont il est constitué, trois seulement se détachent un peu des autres et poussent plus avant vers l'Ouest: celles-ci (Karpato et Kaso) dans la direction du cap Sidero de l'île de Crète, celle-là (Astropalia ou Astypalaea) entre Anaphi et Amorgo des Cyclades. Quant aux neuf autres, elles se succèdent immédiatement en avant des rivages anatoliens: Rhodes d'abord, la plus importante et la plus célèbre de toutes, évocatrice de tant de souvenirs de l'antiquité et des derniers siècles du moyen âge, des glorieux exploits des chevaliers Hospitaliers surtout; puis Kharki ou Halki; Symi, presque accolée au rivage de l'Anatolie; Tilos, Nisyros et Kos, qui ferme l'entrée du golfe du même nom et qui est la patrie d'Hérodote, le « Père de l'Histoire » et d'Hippocrate; Kalymnos et Leros; enfin, Patmos, toute pleine, actuellement encore, du souvenir du séjour de Saint-Jean l'Évangéliste, qui (on se le rappelle) y écrivit *l'Apocalypse*.

Ainsi, toutes, ou à peu près toutes les Sporades du Sud contribuent à former le Dodécannèse, dont les îles calcaires, très découpées, très accidentées, aux terres blanchâtres et parfois très arides, sont vraiment sœurs des Cyclades. Elles le sont par la nature de leur sol, et par la mer commune qui les

baigne, et par leur climat, et par leur végétation essentiellement méditerranéenne (olivier, vigne) et par leurs habitants, presque uniquement grecs.

vertu du traité de Lausanne, jusqu'à la complète évacuation de la Tripolitaine par les troupes régulières turques.



Comité de l'Asie Française

G. Hure

Aussi a-t-on éprouvé quelque étonnement, en 1913, quand on a vu l'Italie maintenir sa domination sur des îles qu'elle avait d'abord déclaré occuper simplement « à titre provisoire », en

Nous n'avons pas à revenir ici sur cette histoire, dont l'Asie française s'est occupée en son

temps (cf. les numéros d'août 1913, p. 357-358, et d'octobre 1913, p. 412-416), non plus qu'à raconter ici le passé, si intéressant soit-il, des différentes terres du Dodécane. Bornons-nous à rappeler que, tout d'abord, les habitants virent venir avec joie les Italiens. Le 12 mai 1912, la population de Patmos en salua la venue de manière très cordiale et les tint pour des libérateurs. « Vous me demandez quelle impression a produite ici l'occupation des îles, écrit alors un des habitants de cette terre. Elle a produit une impression excellente... et plaise à Dieu d'affermir ce très noble gouvernement italien, afin que nous puissions un peu secouer le joug si dur qu'ont fait peser sur notre cou les infidèles agaréniens » (c'est-à-dire les Turcs)... Mais, tôt après, tout change : dès la fin de 1912, les habitants du Dodécane protestent à la fois contre une décision qui tendrait à les placer sous la domination italienne et contre une décision qui leur conférerait l'autonomie. « Notre unique volonté, notre constant désir est l'union avec la Grèce, notre mère-patrie », disent alors les habitants de Nisyros. « Nous aspirons depuis des siècles, et de façon inaltérable, à nous unir à la Grèce, notre mère-patrie, et à former une partie indivisible du royaume de Grèce », déclarent de leur côté ceux de Kos. Et ceux de Patmos : « Nous avons manifesté de différentes manières notre inaltérable et unique désir, à savoir d'achever l'union de notre île avec la mère-patrie à laquelle nous unissent les liens du sang, de la religion et de la langue, et dont rien, pas même une conquête prolongée, ne pourra diminuer l'influence. » Voici enfin — pour ne pas prolonger des citations qui pourraient devenir fastidieuses, ce que disaient de leur côté les habitants de l'île de Rhodes : « Nous proclamons nos sentiments hellènes, que nous avons toujours manifestés en participant comme soldats aux guerres de libération engagées par la Grèce, notre mère-patrie, contre la Turquie, en souscrivant aux souscriptions publiques, en arborant le pavillon grec par toute l'île et en usant de tous les autres moyens à notre disposition. Nous proclamons et nous renouvelons notre décision immuable de nous unir à tout prix à la Grèce. Cette union est notre désir unique, naturel et permanent, et nous répudions tout autre solution. Nous déclarons que notre union avec la Grèce est la seule solution capable de nous assurer une paix durable, la tranquillité, le bien-être et le progrès. »

C'est dans les tout derniers jours de décembre 1912 que les habitants du Dodécane manifestèrent ainsi leur préférence, quelques mois, par conséquent, après l'arrivée des Italiens dans leur pays (en mai 1912). Ils n'ont pas cessé de la manifester depuis lors, et le séjour des troupes italiennes n'a pas été pour les faire changer d'opinion. Convient-il de s'en étonner beaucoup? Le contraire eût été tout à fait remarquable, puisque sur les 118.000 habitants indigènes que possèdent les îles du Dodécane, on ne compte aucun Italien; quelques milliers de Juifs (4.000) et de Turcs (11.000), voilà les seuls éléments qui en-

trent avec l'élément grec (403.000 individus), dans la composition de la population de la contrée. C'est seulement depuis 1912 que l'élément italien est venu s'y ajouter, et presque uniquement sous la forme de troupes d'occupation.

Rien que de naturel, dans de telles conditions, à ce qu'une parfaite intelligence n'ait pas régné entre les Italiens et les insulaires du pays. Ces derniers voyaient dans les nouveaux venus un obstacle à la réalisation de leurs aspirations nationales; ils savaient que naguère, certains journaux italiens avaient déclaré n'avoir aucune hâte de voir leurs soldats évacuer le Dodécane; ils craignaient que, « pour s'ouvrir les marchés de la côte méditerranéenne entre Rhodes et Adana », les Italiens ne demeurassent indéfiniment dans leurs îles. De là, sans aucun doute, résultent les difficultés qu'ont rencontrées parfois les chefs militaires italiens dans telle ou telle terre du Dodécane; de là aussi l'absence complète d'entente que résume cette phrase d'un mémoire adressé au Sénat français, le 16 juin 1919, par la délégation du Dodécane : « Il n'y a rien de commun entre l'Italie et le Dodécane. » Différents documents soumis à la Conférence de la Paix constituent en quelque manière les pièces justificatives de cette assertion; nous nous bornerons à en citer un, la résolution votée le 6 avril 1919 par les habitants de l'île de Léros. En voici le texte :

Nous soussignés, habitants de l'île de Léros, tous chrétiens orthodoxes et Grecs d'origine, vu le plébiscite du 30 décembre 1912 par lequel le peuple de notre île, exprimant sa volonté au sujet de son sort, a proclamé son vœu ardent et séculaire pour l'union de notre île à la mère-patrie, la Grèce, en la considérant comme la seule solution naturelle et juste de la question,

Votons ce qui suit :

« 1^o Exprimons de nouveau le même vœu ardent et séculaire, en déclarant notre résolution inébranlable pour l'union de notre île à la mère-patrie, la Grèce;

« 2^o En repoussant toute autre solution quelconque se rapportant au sort de l'île, nous sollicitons respectueusement le bienveillant accueil de nos aspirations ferventes et séculaires, exprimées par le présent, le bienveillant soutien et le haut appui des membres libéraux de la Conférence de la Paix, qui va décider au sujet du rétablissement national de chaque peuple, afin que, conformément au principe des nationalités, pour lequel a été faite la plus formidable guerre mondiale, elle veuille bien décider notre rattachement au Royaume hellénique.

« Léros, le 6 avril 1919.

LES HABITANTS. »

(Suivent les signatures des habitants, dont la Sainte-Métropole et le Comité administratif de Léros attestent l'authenticité, comme aussi celle du contenu du document lui-même. Le Comité administratif de Léros, à la date du 9 avril suivant, « déclare en même temps la volonté générale pour l'union de notre île à la Grèce, mère-patrie, de tous les autres habitants, qui, soit parce qu'illettrés, soit parce que dispersés dans divers lieux de l'île, n'ont pu signer. »)

*
* *

C'est après avoir opéré le débarquement de leurs troupes sur la côte méridionale de la péninsule d'Anatolie, sur ces points précisément dont

le *Giornale d'Italia* parlait dès 1913 comme devant être réservés à l'influence de son pays, que le gouvernement italien s'est décidé à donner satisfaction aux vœux répétés des habitants du Dodécanèse. Le royaume de Grèce y gagne une superficie territoriale de quelque 2.600 kilomètres carrés, une importante situation stratégique à proximité de la zone littorale d'Anatolie habitée par des Hellènes et — répétons-le encore une fois — 118.000 habitants, dont plus de 100.000 sont de race grecque. Il y gagne des îles toutes helléniques, d'où (comme l'écrivit M. Euzet dans son livre sur Patmos) l'hellénisme n'est jamais sorti ; « où l'orthodoxie, remplaçante moderne de l'hellénisme, a pris naissance et en dépit de tous les obstacles — occupations étrangères ou simples pirateries — s'est développée au point que les chrétiens orthodoxes y forme la presque totalité des habitants. »

CE QUE LES SYRIENS ATTENDENT DE LA FRANCE

Les courriers qui se sont succédé depuis le moment où notre dernier numéro a été mis sous presse ont apporté de très intéressantes précisions sur l'accueil que le général Gouraud a reçu lors de son arrivée à Beyrouth. Parmi les documents dont on leur doit la connaissance, figurent les discours prononcés par les porte-parole des différentes délégations de la contrée, le jour où celles-ci ont présenté leurs hommages au Haut Commissaire de la France en Syrie. Rien de plus digne d'étude, pour qui désire se rendre un compte exact des vœux des populations du pays.

Sans doute ne saurait-on les reproduire ici dans leur intégralité. Si touchants que soient, en effet, les témoignages d'admiration, de respect et de confiance à la fois prodigués par les différents orateurs au général Gouraud, ce n'est pas là ce qui nous émeut le plus. Certes, nous sommes heureux de voir le représentant de la France accueilli comme il l'a été ; nous nous réjouissons de cette récompense, bien légitime, d'une vie d'honneur, de dévouement et de gloire. Mais nous sommes plus heureux encore de voir quel sens de la tradition française ont montré les orateurs qui ont souhaité la bienvenue au général Gouraud. Ils ont su exprimer des sentiments et des vœux qui les montraient vraiment tout imprégnés de notre rôle dans le Levant, comprenant ce que nous y avons fait et ce que nous y pouvons faire encore, demandant ce qu'ils étaient certains de se voir accorder, parce que conforme à notre action dans leur pays, et, pour tout dire, à notre mentalité française !...

Voilà ce qui se dégage des différents discours qui ont été prononcés le 22 novembre 1919 par

les uns et par les autres, comme aussi des télégrammes qu'a reçus par la suite le général Gouraud ; voilà ce qu'il importait de faire remarquer pour débiter. De ces discours et de ces télégrammes, détachons maintenant les phrases essentielles, et rapportons-les textuellement.

*
**

On sait que, même dans le Liban, les populations sont loin d'être homogènes, du moins en ce qui a trait aux croyances religieuses. A côté de catholiques nombreux, on y trouve des musulmans. C'est en leur nom que parlait M. Abd el Kader Dana, interprète du vilayet de Beyrouth. Après avoir montré dans la ville même de Beyrouth la « porte et la capitale de la Syrie », le « trait d'union entre la civilisation arabe et la civilisation française », la « fille adoptive et lointaine de la France », après avoir dit que « la ville de Beyrouth et le peuple de Syrie » voyaient dans l'arrivée du général Gouraud au milieu d'eux « le couronnement de l'œuvre accomplie jusqu'à présent par la France en Syrie », M. Abd el Kader Dana s'est exprimé ainsi :

Plus ici que partout ailleurs, la France a été la mère de l'humanité, de la liberté, de la civilisation, et la mère des sciences et du progrès. Nous lui devons ce que nous sommes, ce que nous avons : richesses, idées, sentiments. Nous lui devons davantage, nous lui devons la vie : hier encore la France, dépouillée et ravagée par l'ennemi, a partagé ses ressources avec nous, pour nous sauver du froid, de la faim et de la mort.

Aujourd'hui, elle descend à nous instruire, à nous organiser, à nous faire goûter aux fruits de sa civilisation incomparable.

Mais ce ne sont pas surtout les avantages matériels que nous attendons du mandat de la France. Dans ce pays divisé contre lui-même, persécuté jusqu'à perdre la notion de la justice et le sentiment de l'unité du pays, nous vous demandons de faire renaître la concorde, le droit et l'idée de la Patrie.

Et permettez à l'ami d'Abd el Kader Eljesaïry, au représentant des musulmans de cette ville, à un vieil ami de la France, permettez-moi de vous le dire, mon général, ce pays où les musulmans sont le nombre, ce pays riche de nos villes saintes et des souvenirs de notre civilisation, nul ne pouvait mieux le comprendre, l'instruire, le guider, que la France, la France chrétienne, certes, mais aussi la France musulmane, la France de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

Et ce ne sont pas des privilèges que nous réclamons, mais la justice que vous avez fait observer partout, la liberté et le respect et de notre culte et de nos mœurs, et de nos croyances, le développement propre de notre civilisation.

A vous, en retour, notre fidélité, notre cœur, nos bras, le dévouement fanatique d'une race guerrière.

De son côté, le Président du Conseil municipal de Beyrouth, M. Omar Daouk, n'a pas été moins explicite. Il avait débuté par rappeler quelles calamités auraient, au cours de la grande guerre, détruit en totalité le peuple syrien, « si une force vitale conservée dans certaines âmes héroïques — l'espoir d'avoir la liberté et de vivre dans l'indépendance — ne l'avait empêché de périr » ; il a ensuite ajouté :

Le jour de l'Armistice, le monde a respiré, puis le télégraphe nous apporta la nouvelle de la réalisation de notre espoir. — De tous les cœurs un cri de joie et de reconnaissance a été poussé en l'honneur de deux puissances protectrices de la justice et de la liberté : la France et l'Angleterre.

Entre temps, survint malheureusement au milieu de cette accalmie, une bourrasque politique qui a séparé les unes des autres les branches d'un même arbre, qui est la mère Patrie, et un souffle de consternation et d'abattement s'est répandu parmi la population qui a failli la faire retourner à son état des plus mauvais jours.

En attendant la solution de notre question syrienne et la constitution d'un gouvernement national, le pays a grand besoin d'une administration intègre, capable de veiller à ses intérêts par une sage politique, digne de réunir dans un même désintéressement nos cœurs et nos idées, autour d'un même but, sur lequel repose notre vie et notre prospérité : l'Unité Syrienne, géographiquement, économiquement et politiquement.

C'est de vous, mon Général, qui possédez le pouvoir suprême, que la population syrienne attend la réalisation de son idéal.

Comme les orateurs dont nous venons de citer les paroles les plus dignes d'attention, M. Antoun Arab, qui haranguait le général Gouraud en qualité de membre du groupe chrétien du Conseil municipal de Beyrouth, s'est montré d'une netteté absolue : « Il y a cinquante-neuf ans (a-t-il dit en évoquant le souvenir de l'expédition de 1860),

Il y a cinquante-neuf ans, un général français, le général Beaufort, débarquait en Syrie et venait apporter dans ce pays l'emblème de la paix et de la délivrance. Quelques mois plus tard il s'en allait, laissant cette pauvre Syrie en proie aux regrets de le voir partir, mais marquée au cœur de cet amour éternel pour la France, buriné avec les mêmes caractères indélébiles creusés sur le rocher qu'on voit encore près de Nahr-el-Kalb, à quelques kilomètres de Beyrouth.

Il y a quarante-neuf ans, la France a dû abandonner deux de ses provinces : l'Alsace et la Lorraine. Leurs habitants ont gémi durant tout ce temps-là, comme sur le mur des Pleurs de Jérusalem, attendant leur retour au sein de la mère patrie. La France victorieuse est rentrée en possession de ses provinces perdues autrefois, au milieu d'une population atteinte d'une joie délirante.

Et comme récompense suprême de l'héroïsme de l'un de ses généraux qui avaient coopéré le plus à la nouvelle conquête de l'Alsace et de la Lorraine, c'est-à-dire à la Victoire finale, le gouvernement de la République lui a confié le poste important de gouverneur militaire de ces deux provinces.

Or, par une coïncidence vraiment précieuse, au moment même où la presse publiait cette décision comme un événement d'une extrême importance, la France s'est souvenue qu'outre l'Alsace et la Lorraine, elle avait une autre province à libérer, représentant pour elle dans le Levant comme une autre Alsace : la Syrie.

C'est encore une parole digne d'attention que celle de M. Pierre Rad.

Après l'œuvre du militaire, après toute pacification que les circonstances indiquent ou indiqueront, c'est après l'œuvre du grand administrateur que nous aspirons. L'œuvre de la véritable réorganisation sonnera.

Chacun sait les malentendus très compréhensibles qui ont surgi et qui subsistent, qu'une partie de la population a eu et a la peur injustifiée de l'intervention française...

Je voudrais que ma faible voix puisse porter jusqu'au fin fond de la Syrie, des limites de la Mésopotamie jusqu'aux frontières du Hedjaz ou aux limites de la Palestine, puisque Palestine il y a ; je voudrais faire comprendre à tous mes frères de la Syrie que... la grande race qui, avec le drapeau tricolore, a donné la première au monde la grande Charte des Droits de l'homme et du citoyen, — cette race tiendra à se faire gloire, en plein xx^e siècle, de libérer la petite nationalité syrienne...

Nous vous le disons franchement, mon général, nous tenons, nous, la majorité sur ce littoral qui, sans l'ombre d'un intérêt personnel, avons sollicité la collaboration de la France, soit avant, soit après la guerre, nous tenons à ce que nos concitoyens nous disent : vous avez demandé la France, eh bien ! vous avez été dans le vrai chemin, vous avez été de vrais patriotes car, par la France, vous avez assuré le salut de notre pays.

Nous ne voulons pas, nous, les francophiles, la prospérité et l'ordre seulement ; nous voulons encore que la France de l'idée, que la France des Hugo, des Pasteur et des Droits de l'homme, soit aimée par les Syriens parce qu'elle est la France égalitaire et libérale. Nous sollicitons instamment, durant cette période transitoire, que vous vous entouriez d'hommes expérimentés, reconnus par leur honnêteté, et surtout aimés par le peuple, pour qu'ils puissent être les véritables intermédiaires entre vous et lui.

Nous vous prions surtout de veiller à ce que des incidents isolés, mais malheureux quoique irresponsables, qui pourraient survenir, ne viennent pas diminuer dans les cœurs, le sentiment de sympathie que tout Syrien doit avoir pour la France, et que rendront plus vifs encore les effets bienfaisants de votre administration.

Citons enfin, à cause de leur signification propre non moins que pour l'autorité que leur donne la qualité de leur auteur, quelques paroles prononcées par M. Aboussouan, président de la Cour d'appel.

Vous venez en Syrie, mon général, non pas en conquérant de territoires, mais en conquérant de cœurs ; non pas pour l'asservir, suivant la thèse des agitateurs d'hier, amis de demain, mais pour lui faire franchir les étapes vers une ère nouvelle après l'avoir délivrée sur les champs de bataille de Reims, de l'Argonne, de Verdun et de la Marne, de l'esclavage qui l'enchaînait depuis des siècles.

Vous venez parmi nous, mon général, en apportant avec vous, sans doute, l'assurance que les grands espoirs des Syriens vont être réalisés, que l'ère de la justice, telle qu'on la conçoit en France, est sur le point de commencer et que bientôt sonnera l'heure de l'organisation définitive sous l'égide bienveillante et indiscutable de la grande Nation française qui ne fait que se conformer aux traditions de son génie libéral et libérateur....

Ainsi, mon général, le talent, les lumières, les réformes et l'appui que vous apporterez au pouvoir judiciaire, lui feront accomplir des efforts magnifiques pour s'élever, coûte que coûte, à la hauteur de sa mission en lui assurant définitivement l'indépendance, et, partant, le bon fonctionnement.

Je vous souhaite donc, mon général, la bienvenue sur notre sol où vous avez déjà constaté le bel enthousiasme et les manifestations de joie des Syriens accourus en masse de tous côtés pour vous applaudir et vous acclamer.

Je vous souhaite de les voir tous bientôt la main dans la main se presser compacts autour de votre étendard en une parfaite union de cœurs et de conscience pour rendre ensemble hommage aux bienfaits de la France que nous admirons et aimerons à jamais dans son brillant et noble passé, dans l'éclat de son présent, et dans la gloire

impérissable et sans cesse grandissante de son avenir. Qu'Allah, Dieu des musulmans et des chrétiens, bénisse ses drapeaux qui continueront à flotter toujours plus haut, toujours plus beaux, pour l'honneur, la justice et le bien de l'humanité.

*
* *

Aux esprits critiques qui suspecteraient la sincérité de ces discours, on peut opposer les télégrammes que le général Gouraud a reçus de différents côtés. Certainement, ni l'envoi même, ni les termes de ces messages n'ont été imposés à ceux qui ont pris l'initiative de les envoyer, et qui sont (il importe de s'en souvenir) des chefs de collectivités. Or, ces télégrammes sont tout à l'unisson des discours qu'on vient de lire.

Voyez ce « salut au grand libérateur » signé de l'archevêque grec uni de Césarée de Philippe, M^{sr} Clément Malouf :

Merdjayoun, le 29 novembre 1919.

Votre arrivée a mis le comble à nos vœux. Nous saluons en vous l'une des gloires de la France victorieuse et le libérateur de la Syrie et du Grand-Liban, si longtemps attendu.

CLÉMENT MALOUF.

Voyez encore cette traduction du télégramme expédié en arabe par le président de la « Société de la Renaissance de la Patrie » :

Béroun, le 25 novembre 1919.

Les cèdres du Liban poussent des cris d'allégresse et les cœurs des habitants sont pleins de joie à l'arrivée du Libérateur des pays de l'arbitrage. Soyez le bienvenu, ô illustre général; nous vous présentons nos âmes.

MICHEL DAHDA.

Sans doute trouve-t-on singulièrement audacieuse l'hyperbole par laquelle débute ce télégramme; mais n'oublions pas que nous sommes ici dans les beaux pays de l'Orient, au soleil ardent, aux tons crus, au langage fleuri et imagé. On en relève encore quelques preuves dans deux autres télégrammes traduits de l'arabe, dont voici le texte :

Saïda, le 24 novembre 1919.

L'honneur de votre arrivée aux Pays Syriens a produit un effet considérable et une joie grandiose parmi toute la population, sans distinction de culte, ni de parti; c'était beau à voir et à constater.

Au nom de tous les habitants de Saïda, nous vous présentons nos souhaits les plus chaleureux à l'occasion de votre heureuse arrivée; nous vous prions de daigner bien nous faire l'honneur de venir à Saïda, afin que nous bénéficions de votre bienveillante sollicitude, sollicitude qui a pour base la justice.

Etant à Beyrouth avec la mission de Saïda, chargée de faire les cérémonies de réception, nous n'avons pas eu l'occasion de faire cette invitation; c'est pourquoi nous avons recours à la plume, pour ce que la langue n'a pu faire.

Que le Bon Dieu vous préserve à jamais en gloire et en paix.

MISBAH BIZRI,
Président de la Municipalité de Saïda.

Beitted-Dine, le 29 novembre 1919.

Les acclamations du peuple et les invocations ardentes adressées à l'endroit de l'adorable gouvernement français

se multiplient de jour en jour à l'occasion de votre arrivée, tendre refuge du Liban. Vous vous êtes exposé, en passant par tous les fronts de la guerre les plus difficiles et en vous retirant victorieux. Le Liban vous transmet ses félicitations chaleureuses et d'avance attend le progrès de votre part.

MAASIR ECH-CHOF,
Centre de l'Association mutuelle asiatique.

*
* *

Il était intéressant de grouper toutes ces paroles, tous ces témoignages d'affection, de joie et d'espérance. Ils sont très éloquentes par eux-mêmes, mais comme ils le deviennent davantage pour qui se souvient de l'indéfectible loyalisme dont firent preuve naguère, aux temps de la Commission d'enquête américaine, ceux qui nous les prodiguent aujourd'hui! Rappelons, en quelques mots, des faits que, par suite de l'irrégularité de notre publication et de l'abondance des matières, nous nous sommes vus dans l'impossibilité de signaler en leur temps, mais qu'il est opportun de citer aujourd'hui.

A Beyrouth, le Comité des nationalités chrétiennes, mandaté par 18.000 mandants, a demandé l'indépendance du Grand-Liban au point de vue politique et administratif sous l'égide de la France, et le maintien des relations économiques avec les gouvernements voisins. Les mêmes vœux ont été formulés par la délégation grecque catholique et par la délégation maronite, comme aussi par les délégations syriaques et arméniennes. Seules, dans le Liban, les délégations grecque orthodoxe et protestante ont émis une préférence pour le mandat américain ou, à son défaut, pour le mandat britannique.

Mais, va-t-on dire, oubliez-vous qu'à Beyrouth même le Conseil municipal a tenu un tout autre langage? Il a demandé, lui, l'intégrité syrienne, l'indépendance de la Syrie sous la présidence de l'émir Feïçal, le mandat américain ou, à son défaut, le mandat anglais. Pas un mot de la France... Il est vrai; mais qui composait ce Conseil municipal? et quelle valeur avaient ses vœux? Le correspondant du *Temps*, à Beyrouth, l'a rappelé avec raison: ce Conseil municipal, nommé et non pas élu, était celui là même qui fonctionnait du temps des Turcs. Il ne représentait, par conséquent, en aucune manière, la population de la ville. C'est ce que l'un des membres mêmes de ce Conseil municipal, un chrétien, M. Antoine Arab, eut soin de faire remarquer, et la Commission américaine fut obligée de reconnaître la justesse et la légitimité de cette observation.

Veut-on quelques précisions complémentaires? Le mieux est de les emprunter à un journal d'Alexandrie, *la Réforme*, dont les informations, publiées en Egypte, dès le 19 juillet 1919, ont été reproduites par le *Temps* du 4 août suivant.

A Beyrouth et au Liban (écrit le rédacteur de *la Réforme*), l'immense majorité de la population a tenu à improviser une superbe et chaleureuse manifestation de sympathie envers la France. Libre de toute pression, à l'abri de toute menace, le véritable cœur de la Syrie a parlé à Tyr, à

Sidon, à Beyrouth, dans tout le Liban et à Tripoli. Nous voudrions reproduire ici toutes les émouvantes déclarations qui y ont été faites aux délégués américains. Elles constituent un long et magnifique hymne en l'honneur de la culture et du génie de la France.

« Nous vous parlons en français, dit l'évêque de Beyrouth à la délégation américaine. C'est pour vous prouver que toute notre instruction, toute notre civilisation, nous la devons à la France. » Et combien fougueuse cette phrase d'un notable beyrouthien qui, parlant au nom du Comité chrétien de Beyrouth, s'écrie : « Si nous n'avons pas la tutelle française, nous n'avons plus qu'à abandonner notre pays et à voguer vers des terres lointaines pour y vivre en nomades et nous plaindre de l'injustice de la Conférence. »

Mais c'est à Bekerké, siège du patriarcat maronite, que la cérémonie la plus impressionnante s'est déroulée. Les délégués américains y trouvèrent Sa Béatitude entourée de douze évêques des divers rites et de plus de soixante notabilités représentant toutes les parties et toutes les religions du Liban et de la côte. Le vénérable prélat, malgré son grand âge, tint à répondre lui-même à toutes les questions des délégués. Avec une énergie admirable, il revendiqua la constitution du Grand-Liban avec la tutelle française, « qui seule, affirma-t-il, est conforme à nos traditions, à nos vœux et à nos sentiments ».

Après cette déclaration, le président de la délégation se tourna vers l'émir Fouad Arslan et les cheikhs druses qui étaient à gauche du patriarche et leur demanda leur avis. D'une seule voix, l'émir et les cheikhs répondirent : « Nous n'avons pas d'autre avis que celui de M^{sr} le patriarche ; lui seul représente le Liban. »

*
* *

Ainsi, l'affection des Syriens où (pour parler de la manière la plus rigoureuse) de la très grande majorité des Syriens à l'égard de la France, demeure invariable, indéfectible ; et les épreuves ne font que la confirmer et l'accroître. Nous pourrions le démontrer pour la Palestine aussi bien que pour les parties de la contrée que nous occupons actuellement.

Quant à Damas, nous aurons occasion d'y revenir ailleurs. Ce que nous envisageons uniquement ici, en effet, c'est (nous tenons à le préciser) la zone bleue de l'accord du 9 mai 1916. L'entente y est touchante : on y aime la France ; on met en elle son espérance ; on lui demande la paix et le bonheur ; on attend d'elle la sécurité et la justice, une administration réparatrice de tous les maux soufferts jusqu'ici, une tutelle douce, bienfaisante et éducatrice tout à la fois, qui conduise graduellement le pays à la prospérité, à la liberté en attendant l'indépendance.

Voilà ce qui ressort des télégrammes et des discours que nous avons publiés plus haut. Par avance, le haut commissaire de France en Syrie l'avait compris ; mais il l'a mieux compris encore sur place, après avoir pris contact avec les populations de la Syrie. Et c'est ce dont témoigne l'allocution qu'il a prononcée le 6 décembre 1919 dans ce « coin de la Patrie » qu'est à Beyrouth le cercle de l'Union française et de l'Alliance française, où l'avaient reçu au nom de tous, MM. le D^r Nègre et Brané. Répondant à leurs souhaits de bienvenue, voici comment s'est exprimé le général Gouraud :

La Syrie elle-même n'est-elle pas un peu la Patrie, tant sont nombreux les Syriens, qui parlent notre langue, tant est profonde et évidente aux yeux l'emprise sur ce peuple intelligent du clair et généreux génie français ?

L'Union comme l'Alliance ont contribué à cette pacifique conquête. Soyez remerciés, Messieurs, de l'aide que vous avez apportée à nos compatriotes malheureux comme de ce que vous avez fait pour la France, en faisant votre maison accueillante à tous, en consacrant vos efforts avec tant de succès, à propager à travers le monde notre langue, cette messagère ailée de notre civilisation, qui fut si souvent la voix de l'humanité.

Je vous donne l'assurance, Messieurs, que vous pouvez compter sur mon appui dans toutes les questions que pose le développement de l'Union comme de l'Alliance.

Vous avez bien fait, mon cher docteur, de rappeler les temps héroïques de cette maison ! Il est toujours bon d'évoquer le passé, d'abord par sentiment de gratitude pour nos aïeux qui nous ont ouvert le chemin et aussi pour mesurer plus justement le terrain gagné. Sans remonter au temps des Fondouks, nous pouvons jeter un regard de satisfaction sur les progrès que la cause française a réalisés en Syrie, en ces dernières années.

En cinq ans, la Syrie a échappé au joug des Turcs. Elle est passée du commandement anglais, que les nécessités de la guerre mondiale y avaient momentanément et glorieusement amené, à la tutelle française, et il n'est pas téméraire de penser qu'en donnant demain à la France le mandat de la Syrie, cette haute princesse qu'est la Conférence de la Paix, en consacrant les droits que la France tient de sa longue mission civilisatrice en ce pays, satisfiera aux vœux de tous les Syriens qui comprennent vraiment l'avenir de leur Nation.

C'est à dessein que j'ai employé le mot de « tutelle ». Nous ne venons pas ici en conquérants, nous venons continuer la Mission d'éducation et d'assistance, au sens le plus large des mots, de la France. Et nous souhaitons, que, de ce beau et noble foyer de Beyrouth, Elle rayonne sur toute la Syrie.

Vous m'avez rappelé, mon cher Monsieur Brané, le temps déjà lointain où nous nous rencontrions à notre retour du Tchad. Vous savez, pour les avoir vus à l'œuvre, que les coloniaux, les colonisateurs sont souvent méconnus.

S'ils avaient été les conquérants durs et impitoyables que certains esprits plus mal éclairés que mal intentionnés, je veux bien le croire, voient en eux, comment expliquer la fidélité, le dévouement jusqu'à la mort, que nous donnent nos soldats volontaires arabes ou noirs ?

La vérité, c'est que si la France possède la force, elle a aussi la bonté. Et c'est parce qu'elle a le don de créer autour d'elle des liens d'affection que son œuvre outremer est si forte et si belle.

Où donc ces liens d'affection pourraient-ils être plus étroits qu'en cette Syrie, où la France, depuis des siècles ne s'est fait connaître que par ce qu'elle a de plus généreux ?... Vous m'aidez, Messieurs, à perpétuer cette tradition.

Tout commentaire affaiblirait la portée de ce beau programme, où s'affirment une fois de plus les traditions séculaires de la politique française en Syrie comme dans tout le Levant et même par tout le monde.

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité, 21, rue Cassette.

L'Université Française de Beyrouth

Depuis la guerre, c'est à peine si son nom a reparu dans la presse, autrefois jalouse de célébrer cette grande œuvre française qui faisait tant d'honneur à notre pays dans le Levant. Cependant là-bas s'est opérée une reconstitution merveilleuse dont la promptitude déconcerte ceux qui ont pris leur parti des lenteurs officielles.

Au lendemain de la foudroyante victoire de Palestine (septembre 1918), la division française du Levant entra dans le port de Beyrouth (7 octobre); quinze jours plus tard, notre infanterie, elle aussi, se montrait. Déjà les Pères restés captifs des Turcs avaient repris possession des bâtiments de l'Université Saint-Joseph et songeaient à rappeler à la vie la grande œuvre française.

L'entreprise pouvait sembler prématurée. Que n'attendait-on la paix, le règlement de la question syrienne, ou du moins que la France, enfin seule, eût les mains libres, dans cette Syrie où, à cette heure, tous les cœurs allaient à elle, rien qu'à elle? On n'attendit pas. Aujourd'hui seulement, nous pouvons mesurer le temps qu'on eût perdu à écouter les sages.

Par bonheur, les Turcs s'étaient montrés, à Beyrouth, disciples très inférieurs à leurs maîtres germaniques: le pillage avait été conduit avec une relative inexpérience; petits et gros voleurs n'avaient pas atteint l'attentive dextérité à laquelle nous ont habitués les déménageurs brevetés qui opéraient sur le front occidental. Les bâtiments de l'Université Saint-Joseph étaient intacts, mais à peu près vides, à l'exception des bibliothèques et des collections de manuscrits orientaux à peine dépareillées par les prélèvements discrets de quelques amateurs. L'imprimerie avait été nettoyée avec plus d'esprit de suite: il n'y restait guère en place, au milieu d'un amoncellement de dalles descellées, qu'une machine dont on n'avait pas trouvé l'emploi.

La Faculté de Médecine avait bénéficié d'un traitement de faveur. Pendant les premiers mois de la guerre, les collections avaient tenté la cupidité des policiers préposés à leur garde: chacun y avait choisi au petit bonheur des souvenirs. Au printemps de 1915, une école d'élèves-télégraphistes s'était installée dans le laboratoire de Physiologie, tandis qu'un commissariat de police s'adjugeait la loge du concierge où il voisinait avec un central télégraphique. Puis, finalement, les bâtiments furent attribués au ministère de l'Instruction publique. L'idée qui prévalut d'abord fut de transporter à la Faculté ottomane de Damas l'énorme matériel scolaire acquis à si bon marché. L'emballage commença, mais on se heurta vite à d'insurmontables difficultés. De plus, on

se rendit compte que beaucoup d'objets n'arriveraient à destination que passablement détériorés ou même n'arriveraient pas du tout. Après de multiples tergiversations, on décida alors de transporter le matériel de la Faculté de Damas à Beyrouth. Le 1^{er} avril 1916, la nouvelle Faculté ouvrait ses portes. Certains locaux subirent des changements de destination assez étranges: la chapelle devint salle de dissection, puis réfectoire; le laboratoire d'Histologie fut transformé en cabinet d'Histoire Naturelle; la chancellerie devint le domaine d'un cafedji; au premier étage, une chambre à coucher se métamorphosa en volière (1).

Si les bâtiments demeuraient, les ressources faisaient cruellement défaut. De plus, quelques missionnaires, — ceux qui avaient été retenus par les Turcs pendant la guerre, — décimés par la mort, anémiés par quatre années de famine, vieillis prématurément par d'indicibles souffrances physiques et morales: c'était là tout le personnel. Il y aurait eu certes de quoi déconcerter de moindres courages.

N'importe, dès leur libération, sans même attendre les renforts qui ne venaient pas vite, tous ces vétérans se mirent à l'œuvre. Le 4 novembre — qu'on retienne cette date qui est un record — les cours du collège, du moins pour les classes inférieures, reprenaient dans les locaux de l'Université rapidement déblayés, balayés et désinfectés.

Tout manquait: bancs, livres, papier, professeurs; mais les élèves affluaient, désireux de regagner hâtivement le temps perdu. La bonne volonté s'accommodait de tout, le courage suffisait à tout, suggérant parfois des cumuls touchants: on vit un recteur vénérable — pourquoi ne pas nommer le R. P. Cattin? — ajouter à sa tâche écrasante de réorganisateur le soin d'enseigner *rosa, rosæ* aux plus petits bambins. Quand un chef donne de tels exemples, on devine ce qu'il peut attendre de ses collaborateurs. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les souvenirs de ceux qui ont connu les grandes années de l'Université, cette année 1918-1919 compte parmi les plus belles. La plus dure aussi, sans doute, mais cela, on l'a déjà oublié.

A la Faculté de Médecine, la rentrée ne pouvait s'improviser. Le personnel était dispersé. Il fallut arracher à leurs hôpitaux, à leurs laboratoires, médecins, chirurgiens, chimistes. Mais là encore on fit des prodiges de hâte. Pendant que le chancelier, le P. de Martimprey, s'occupait de ravitailler le Liban affamé, son collaborateur de la première heure, le P. de Vregille, dépensait un zèle actif et intelligent à réorganiser laboratoires, salles de cours, bibliothèques. C'est à l'énergie et à la promptitude déployées au cours des dernières

(1) J'emprunte ces détails à une pimpante brochure, en toilette d'avant-guerre, qui porte la date d'octobre 1919 et dit assez que l'Imprimerie catholique de Beyrouth a su renaître prestement et que ses traditions de travail soigné ne se sont pas perdues.

semaines de 1918, que nos étudiants durent de gagner une année d'études.

Les cours se rouvrirent, le 27 janvier. Sans doute, à cette date, il y avait encore bien des vides : les communications n'étaient guère rapides, et nos amis Anglais mettaient un zèle modéré à les faciliter. Cependant, à eux comme aux événements, les volontés tenaces finissent toujours par s'imposer. Dès les premiers jours de février, les étudiants d'Egypte et de Syrie avaient répondu à l'appel, les autres rejoignaient au fur et à mesure. Le 14 février, avaient lieu les examens d'entrée à la Faculté, puis les examens de passage. La Faculté revivait, avec toutes ses chères traditions. Elle reprenait bientôt plus complètement conscience de sa résurrection, lorsque, le 18 mars, M. F. Georges-Picot, Haut Commissaire de la République française, ouvrait la session, cinq ans attendue, des examens de doctorat, devant le jury français, présidé par le professeur Villard, de Lyon. Elle reprenait enfin contact intime avec la France, lorsque, le 2 avril, jour de la remise des diplômes, elle vit ses murs se remplir des brillants uniformes des officiers des armées de terre et de mer; lorsque, le 25 avril, l'amiral Sagot du Vauvroux d'abord, puis l'amiral Mornet, le 26 juin, vinrent lui apporter le salut du pays.

Entre temps, les vides creusés par le pillage et l'incurie se comblaient : la bibliothèque Dieulafoy, qui avait été envoyée à Constantinople, revenait prendre sa place accoutumée; le P. Loiset, enfin libéré de son poste au Maroc, ramenait de France des instruments pour son laboratoire pillé; le service antirabique reprenait la série de ses inoculations.

Du nouveau se créait : l'Administration des Territoires occupés, zone ouest, confiait à la Faculté le soin de faire fonctionner un Institut de chimie et un Institut de bactériologie, destinés à faire les analyses pathologiques pour les hôpitaux, les expertises toxicologiques, les examens de produits alimentaires et pharmaceutiques.

Enfin, les agrandissements commencés à la Faculté avant la guerre, la construction du nouvel hôpital, auquel l'Asie française a pris un si vif intérêt, attiraient à nouveau l'attention de la direction de la Faculté. Elle a déjà donné la mesure de ce qu'elle sait vouloir et de ce qu'elle réalise avec une hâte sûre d'elle-même : la France peut lui faire confiance, et elle se doit de l'aider.

L'Ecole de Droit est loin d'avoir derrière elle le passé de la Faculté de Médecine. Inaugurée en 1913, elle avait tout juste un an d'exercice quand la guerre vint brutalement l'anéantir. Pour elle, il ne s'agissait pas de renouer des traditions : tout était à refaire. Mais là encore la bonne volonté ne manquait pas, ni l'expérience non plus puisque l'Ecole pouvait compter, pour assurer son avenir, sur les éminentes qualités d'organisateur et d'initiateur du professeur P. Huvelin, de l'Université de Lyon.

Avant tout, la place faisait défaut : les bâti-

ments naguère affectés à l'Ecole de Droit et à sa sœur jumelle, l'Ecole d'Ingénieurs (dont la réouverture était différée) étaient devenus le refuge de centaines de pauvres petits orphelins. Ce n'est pas le Droit qui pouvait songer à expulser ces détresses. On s'ingénia à trouver de la place ou à s'en passer, tant et si bien que le jury français envoyé au Caire pouvait faire un crochet par Beyrouth pour y faire passer les examens de première année aux vieux étudiants de 1913-1914 et présider à la réorganisation de l'Ecole.

Depuis ces laborieux débuts, une année s'est écoulée. Quelques chiffres permettront de mesurer les progrès réalisés :

Faculté de Médecine.....	243 étudiants (1)
Ecole de Droit.....	70 —
Ecole d'Ingénieurs (1 ^{re} année).....	18 —
Cours préparatoire.....	105 —
Collège.....	440 —

A ces chiffres, qui sont déjà un témoignage, ajoutons encore :

Séminaire oriental.....	25 étudiants
Orphelinat de Ghazir.....	160 enfants
Ecoles primaires de Beyrouth et de la Montagne.....	8.388 enfants

Enfin, l'imprimerie, qui seconde si efficacement les œuvres d'enseignement, a remis ses presses en mouvement : son journal arabe, *Al-Bachir*, a repris son tirage, bien réduit par la guerre, mais qui dépasse un millier d'exemplaires; sa revue arabe, *Al-Machriq*, si appréciée dans le monde oriental, paraît en janvier.

Je m'en voudrais d'affaiblir par des commentaires laudatifs l'éloquence convaincante de ces faits. Une remarque cependant. Si une résurrection pareille a pu se réaliser en quelques mois, cela tient sans doute à l'énergie tenace de quelques hommes de cœur qui ont su aller, du premier coup, au bout de leurs volontés et orienter vers le but commun toutes les activités, tous les bons vouloirs. Cela tient surtout à tout un passé que la guerre n'a pu abolir. Les grandes œuvres solidement enracinées dans les traditions d'une race peuvent succomber sous les coups du sort, elles se relèvent aussi tout d'une pièce quand sonne l'heure du réveil. Témoin de ce spectacle reconfortant qu'elle peut contempler à Beyrouth, la France a doublement le droit d'être fière de son œuvre en Syrie, puisqu'elle a, dans la splendide réussite d'aujourd'hui, avec la promesse d'un brillant renouveau, le plus bel éloge d'un passé profondément, solidement français.

L. J.

(1) Elle en comptait 355 au début de l'année scolaire 1914-1915.

LA POLITIQUE JAPONAISE

LE GOUVERNEMENT DE M. HARA ET LES PARTIS

Au moment où il est question d'une action plus énergique de l'armée japonaise en Sibérie orientale, l'attention est attirée sur le Cabinet de M. Hara qui s'est constitué le 26 septembre 1918.

C'est un Cabinet, sinon absolument homogène, du moins composé en grande partie d'hommes affiliés à un parti unique, le parti Seiyoukaï dont M. Hara est le chef. Jusqu'ici les clans Choshu et Satsouma, qui furent les artisans de la restauration impériale de 1868, s'étaient partagé le pouvoir; une seule fois, il y eut un essai de gouvernement de parti, ce fut le ministère Okouma-Itagaki en 1899. Le marquis Okouma n'a d'ailleurs jamais semblé très fier des résultats de cette politique d'avant-garde; il me dit un jour lui-même: « Avec Itagaki, j'ai eu l'audace de gouverner avec les hommes de parti. Malheureusement notre expérience ne dura pas longtemps! Et elle fut peu concluante, je le reconnais volontiers; les ministères qui suivirent furent plus ou moins de couleur conservatrice. »

Depuis lors, il est vrai, l'évolution de la politique japonaise ne s'est point faite dans le sens d'une accession des partis au pouvoir. Au contraire, les guerres victorieuses contre la Chine, contre la Russie et contre la colonie allemande de Tsingtao ont favorisé les intérêts des clans, des « bureaux » et de la caste militaire; leur puissance s'est développée d'une manière continue.

A la fin de l'été de 1918, rien ne paraissait indiquer l'éventualité de la mise en pratique d'une politique nouvelle. Et, de fait, quand le comte Teraoutchi fit connaître sa résolution d'abandonner le pouvoir, l'on inclina, en général, à croire à la formation d'un ministère Saionji (*genrô*) ou Kiyoura (bureaucrate). M. Hara paraissait bien avoir quelques chances; on disait que le comte Teraoutchi, au moment des élections générales de 1917, avait promis aux hommes du parti Seiyoukaï de désigner leur chef pour lui succéder à la présidence du Conseil. Aussi, tant que dura le gouvernement du comte, ils lui dosèrent savamment l'éloge et le blâme, ils lui adressèrent des remontrances, mais ils se refusèrent toujours à se liguier avec les adversaires de Teraoutchi. Le Seiyoukaï était donc en droit de dire au Cabinet moribond: « C'est l'heure de payer votre dette ». Mais tant de raisons s'opposaient à l'avènement du Seiyoukaï! D'abord, en tant que parti, il ne pouvait avoir l'appui des *genrô*, les vieux hommes d'Etat qui firent le Japon moderne. Aujourd'hui la puissance des

genrô se résume dans la volonté de leur unique survivant le duc maréchal Yamagata; il y a bien encore le marquis Matsoukata, mais il compte si peu! il y a aussi le marquis Saionji, mais il est d'une formation si différente! enfin il y a le marquis Okouma, mais il est *genrô* en théorie seulement! Le duc Yamagata est donc le maître de la situation. Or il répugne foncièrement au gouvernement des partis. D'un autre côté; le Seiyoukaï a peu de partisans à la Chambre des Pairs, malgré le puissant patronage du marquis Saionji et du vicomte Kiyoura. Enfin, suprême argument, un parti politique est quelque chose d'infiniment suspect aux yeux des militaires. Un Cabinet Hara paraissait donc une impossibilité. Il faut en outre se rappeler que l'événement extérieur de cette époque était l'offensive germano-bolcheviste en Sibérie; le Cabinet Teraoutchi avait décidé d'intervenir, les premiers contingents japonais étaient déjà aux prises avec l'ennemi sur l'Oussouri et sur l'Amour. Il importait à la réputation du pays de mener à bien cette difficile expédition en terre étrangère; on ne pouvait, semblait-il, confier une entreprise de cette nature, qui soulevait tant de problèmes internationaux, qu'à un Cabinet formé suivant la tradition, soumis entièrement à la direction des clans, des bureaux et des militaires. Au surplus, les deux grands partis politiques, le Seiyoukaï et le Kensekaï, s'étaient prononcés contre toute intervention en Sibérie.

Eh bien, en dépit des prévisions, c'est M. Hara, chef du Seiyoukaï, qui fut appelé par le souverain, et toute latitude lui fut accordée pour la constitution d'un gouvernement de parti. Voilà qui, à première vue, paraît déconcertant! Quelles explications donner d'un tel phénomène?

A mon sens, l'avènement de M. Hara au pouvoir doit être considéré comme la victoire d'une personnalité. Au moment où clans et bureaux, malgré leur ferme résolution de garder le pouvoir, n'eurent personne de réellement capable à mettre en avant, M. Hara se trouva désigné par ses qualités et par ses talents pour prendre en main le gouvernement. En vérité, au milieu de la confusion politique et sociale qui règne au Japon comme ailleurs, ce chef de parti connaît le moyen de gouverner sans heurts, de donner à tout le monde des satisfactions, qui ne sont quelquefois qu'une apparence, de canaliser les courants contraires, en un mot de pacifier. Et, de fait, depuis qu'il est président du Conseil, c'est-à-dire depuis seize mois, il ne semble pas avoir commis une faute.

Aujourd'hui M. Hara est appelé à assumer une lourde responsabilité, à s'opposer à l'impérialisme bolcheviste qui a comploté de gagner les pays asiatiques; contre cette offensive audacieuse du socialisme slave, M. Hara protège la culture japonaise. Réussira-t-il dans cette œuvre de défense? Il est permis de l'espérer. Il laissera en tout cas son nom à une politique qui marquera dans l'histoire du Japon moderne et, ayant associé à cette politique son propre parti — car M. Hara entend rester homme de parti même sur le ter-

rain gouvernemental — il ouvre au Seiyoukaï, qu'il a toujours servi avec amour et sollicitude, de nouveaux horizons.

*
* *

Le parti Seiyoukaï (textuellement : Association des amis politiques) a son origine dans les groupements de citoyens qui s'organisèrent à partir de 1875 pour revendiquer l'établissement d'un régime constitutionnel. Le samouraï Itagaki était à la tête des réformistes ; il forma le parti des patriotes (Aikokou Koto) qui devint un peu plus tard le parti libéral (Jiyuto) d'où devait sortir le parti Seiyoukaï. De son côté, le ministre Okouma s'écarta de ses collègues, tous opposés à l'élection immédiate d'une Chambre représentative ; il fonda le parti progressiste (Kaishinto), première forme du parti actuel Kenseikaï (textuellement : Société de l'administration constitutionnelle).

Après la promulgation de la Constitution de 1889, les libéraux et les progressistes luttèrent entre eux ; l'esprit de rivalité fut plus fort que leur haine commune du gouvernement autocratique, mais les clans ne manquèrent pas d'exploiter, au profit de leur propre puissance, les inimitiés qui divisaient ces deux grands partis. Ils firent des ouvertures au parti libéral, qui, dans la pensée d'amoindrir le parti rival, conclut une alliance avec le cabinet Yamagata, du clan Choshu.

Jouer avec les partis, s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, attiser leurs jalousies, les discréditer en leur abandonnant une parcelle du pouvoir, telle fut la politique constante des clans et des bureaux. Ceux-ci firent mieux encore : ils poussèrent les libéraux et les progressistes à se rapprocher, à constituer un gouvernement de coalition dont nous avons parlé en commençant : le gouvernement Okouma (progressiste) — Itagaki (libéral). Le ministère devint ainsi un champ clos où s'affrontèrent les deux groupes antagonistes. Ce cabinet succomba au bout de six mois, à la grande satisfaction des conservateurs. Les gouvernements qui se succédèrent ensuite eurent beau être ou Seiyoukaï, avec Ito et Saionji, ou Kenseikaï, avec Okouma et Katsoura, ils furent toujours entre les mains des deux puissants clans Satsouma ou Choshu, et des castes de fonctionnaires et de militaires au service de la politique conservatrice et même réactionnaire.

Le cabinet Hara est donc le premier gouvernement placé sous l'influence directe d'un grand parti politique. Mais il ne faut pas s'illusionner. Les partis ont été trop longtemps manœuvrés par les clans et les bureaux pour ne pas avoir perdu le goût de cette hardie politique réformatrice qu'ils esquissèrent dans les premières années de la Constitution. Ils furent insensiblement conquis par les clans. Ce fut d'abord Ito qui se rallia au parti libéral, il le refondit et lui donna un nouveau nom (Seiyoukaï). Plus tard, ce fut Katsoura qui pénétra chez les progressistes et réorganisa leur parti, auquel il donna le nom de Doshiika (aujourd'hui Kenseikaï). Suivant leur exemple,

de nombreux hommes d'Etat, originaires des clans, et de haut fonctionnaires adhérents aux partis politiques, si bien qu'aujourd'hui la plupart des chefs de ces partis peuvent être regardés comme d'anciens bureaucrates.

Sans doute le cabinet Hara est-il proprement une émanation du parti Seiyoukaï, mais, étant donné que les partis, envahis par l'esprit de clans et de bureaux, ne poursuivent pas un programme particulier de réformes, le cabinet Hara doit gouverner au jour le jour, comme le ferait tout autre ministère, suivant la tournure des événements intérieurs et extérieurs, suivant les courants d'opinion et d'intérêts, et en prenant garde de heurter les privilèges reconnus. Or, c'est précisément dans la pratique de cette politique opportuniste, — la seule qui soit possible dans l'état actuel des choses, — que le Seiyoukaï est supérieur, et si M. Hara est devenu le chef de ce parti, c'est bien à ses qualités de manœuvrier qu'il le doit. Le duc Ito, qui fut le grand patron du Seiyoukaï, prisait l'esprit de ressources et dédaignait les principes ; il céda la direction du parti à un grand seigneur dilettante et sceptique non moins apte à tourner les difficultés : dans son parti, le marquis Saionji ne vit qu'un syndicat d'ambitions et d'intérêts, il l'administra soigneusement, en bon père de famille, avec la connaissance désabusée du cœur humain. M. Matsouda, qui lui succéda, suivit la tradition. Puis vint M. Hara.

*
* *

Il semble qu'il y ait dans ce parti Seiyoukaï comme un rellet de notre vieux libéralisme français, simple, familier, optimiste, un peu terre à terre et à courte vue. Un Français qui habite depuis plusieurs années le Japon me disait un jour : « Si j'étais Japonais, mes préférences iraient au parti Seiyoukaï ». De fait, ce parti a une couleur plus démocratique que le parti adverse Kenseikaï ; c'est un démocratisme qui nous paraît désuet, certes, inerte, sans volonté rénovatrice, mais plus sincère, plus vrai que le réformisme à l'instar des pays d'Europe professé par quelques chefs vaniteux du parti Kenseikaï.

M. Hara, comme le marquis Saionji, se rattache à la tradition française. De bonne heure il a appris notre langue et s'est initié à nos idées. Comme tant de Japonais de sa génération, il fut l'élève du juriste français Boissonnade, à l'École de Droit alors ouverte au ministère de la Justice à Tokyo. Avant d'avoir achevé ses études, il entra au journal *Hochi*, de Tokyo, comme traducteur. Il s'aventura à publier des articles de politique, on les remarqua et on lui confia la direction d'un petit journal à Osaka ; il fit la connaissance du marquis Inoue, ami de Ito, qui le prit pour secrétaire. Grâce à cette puissante protection, il entra au ministère des Affaires étrangères, il passa en Corée, puis il prit le consulat de Tientsin. En 1886, il fut envoyé à Paris comme secrétaire, peu après il fut chargé d'affaires de cette légation. A son retour de France, il fut présenté au comte Moutou, et, quand celui-ci devint ministre des

Affaires étrangères, il nomma Hara directeur des Affaires commerciales. Mais l'élève de Boissonnade fut repris par la passion du journalisme au moment où il atteignait, malgré l'absence de titres universitaires, les régions les plus élevées de l'administration d'Etat; il démissionna pour prendre la direction du grand quotidien *Osaka Mainichi*; ce fut, pour lui, l'occasion d'entrer dans l'intimité du duc Ito. Bientôt il reçut le portefeuille des Communications dans le cabinet Ito (1900); et, un an après, quand le duc réorganisa le parti Seiyoukaï, il prit auprès de lui M. Hara comme conseiller. M. Hara fut, par la suite, trois fois ministre de l'Intérieur, dans les deux cabinets Saionji (1906-1908) et dans le cabinet Yamamoto (1913).

Le président du Conseil est né en 1854 à Morioka dans le nord du Japon; il n'appartient pas à une famille plébéienne, comme on l'a écrit un peu vite, mais à une famille d'intendants de célèbres daïmyos connus sous le nom de Nambou. Un journaliste japonais me disait à Tokyo: « M. Hara est un aristocrate du vieux Japon, on ne peut pas en dire autant de Yamagata et d'autres puissants du jour, fiers de leurs récents titres de noblesse; M. Hara n'a jamais assurément porté des vêtements de coton! »

Jusqu'à son arrivée à la présidence du Conseil, M. Hara se fit plus remarquer comme chef de parti que comme ministre. Là, il donna toute sa mesure. D'abord il s'efforça de satisfaire les intérêts des affiliés. « Devant le siège social du Seiyoukaï, nous lui élèverons un jour, en signe de reconnaissance, une statue monumentale », a dit de lui un de ses partisans. Ensuite il a eu soin de conserver au Seiyoukaï le caractère pratique qui le distingue. Il a toujours écarté les gens qui se risquent à formuler des théories, les disputeurs, les bavards, les hommes à principes, les impatients de réformes. « Celui qui discute plus de cinq minutes, aime-t-il dire, est un âne ou un fou. » Et il ajoute avec une assurance qui impose: « Quand le Seiyoukaï m'obéit, il réussit; quand il s'oppose à ma volonté, il échoue ». Les faits seuls retiennent son attention; il en est curieux, il les étudie, les classe et émet ensuite une appréciation. C'est un réaliste, mais son intelligence ne s'exerce que sur les réalités japonaises. L'admiration du vicomte Kato, chef du Kenseikaï, pour la politique anglaise, l'a toujours fait sourire. « Que m'importe la constitution anglaise ou américaine, s'est-il écrié; je ne m'intéresse qu'à ce qui peut convenir au Japon. » On a dit de lui: « Il n'est pas le mécanicien d'un train sur rail, il est plutôt un bicycliste qui choisit ses chemins. » Pour lui, la politique n'a rien de fixe, de déterminé, elle est constamment sujette à révision, elle est une perpétuelle création. Il ne répugne nullement à s'aboucher avec les clans et les castes, si c'est utile; il se rapprocherait, s'il le fallait, d'autres groupements. Mais sa prudence est extrême. Cependant, en dépit de ce tempérament si souple et si fuyant d'opportuniste, on lui reconnaît une grande force de caractère, un dé-

sintéressement entier, une loyauté absolue. Il ne poursuit pas d'ambitions personnelles, il est dédaigneux des honneurs et des distinctions; il n'a pas de titres nobiliaires.

*
*
*

Malgré toutes les grandes qualités politiques de M. Hara, le duc Yamagata, le faiseur de Cabinets, ne voulait pas de ce chef de parti. La pensée du Genrô était de faire un Cabinet avec le concours des députés neutres; ce projet échoua et, le marquis Saionji ayant refusé le pouvoir, Yamagata se trouva en face de Hara. Il admit enfin sa candidature, mais il introduisit dans le Cabinet Seiyoukaï le chef du parti militaire, un des hommes les plus actifs du clan Choshu, le général Tanaka.

Lourde était la succession du comte Teraoutchi. Le parti Seiyoukaï avait traité le Cabinet précédent en « ennemi non déclaré », il avait critiqué, plus avec mépris qu'avec violence, sa politique financière et sa politique extérieure. Et maintenant il s'agissait d'équilibrer les finances de l'Etat, de prendre parti vis-à-vis de l'expédition de Sibérie, il s'agissait aussi d'avoir une politique sociale, de combattre la vie chère, d'imposer des restrictions, de frapper les bénéficiaires de guerre, de donner des satisfactions aux ouvriers, d'augmenter le traitement des fonctionnaires, de faire des concessions aux revendications démocratiques, de diminuer le cens électoral, d'étendre l'instruction... C'étaient des questions ardues pour un parti qui appréhende de porter atteinte à l'ordre naturel des choses et qui, par là, répugne à l'action gouvernementale. Son libéralisme n'est point seulement politique, il est économique. En prenant possession du pouvoir, M. Hara déclara qu'il se garderait de prendre des mesures susceptibles de gêner le libre jeu des forces économiques. Il fit entendre aussi que, sur d'autres terrains, le Japon avait intérêt à ne rien brusquer, à laisser se dérouler les événements, à ne pas intervenir intempestivement. Et nous comprîmes que, selon lui, il y avait en diplomatie comme en économie politique un « laissez-faire » et un « laissez-passer ».

Un de mes collaborateurs japonais de l'*Information d'Extrême-Orient* alla voir M. Hara peu de jours après la formation du ministère; il le questionna sur les grandes questions à l'ordre du jour: la défense nationale, la vie chère, l'instruction publique. Les réponses de M. Hara furent significatives.

A la veille de donner sa démission, le Cabinet Teraoutchi avait adopté à la hâte un programme de réorganisation militaire consistant, en gros, à porter le nombre des divisions de 18 à 25 en substituant à l'organisation divisionnaire l'organisation de corps d'armée; après avoir obtenu la sanction impériale, il avait laissé l'exécution du projet au Cabinet suivant. Si le duc Yamagata, si les Pairs, restés partisans du comte Teraoutchi, n'ont pas poussé jusqu'au bout leur opposition à

la constitution d'un ministère Hara, c'est, semble-t-il bien, parce que le chef du parti Seiyoukaï consentit à faire la réforme militaire sans apporter aucune modification au programme Teraoutchi.

M. Hara répondit sur ce point à notre collaborateur :

« Le gouvernement que je préside met au premier rang de ses préoccupations le problème de la défense nationale. L'importance donnée à ce problème a pu paraître exagérée à certains qui considèrent la défense nationale comme une œuvre improductive. Mais je suis bien déterminé à assurer par tous les moyens la sécurité de la nation. On dit que la guerre européenne a porté un coup mortel au militarisme. Malheureusement nous ne découvrons nul indice qui puisse nous faire croire à la fin prochaine de l'état de paix armée. Aussi rien ne pourra me distraire de la tâche que je m'impose de travailler sans relâche à l'amélioration de notre système de défense nationale. J'aurai besoin pour mener à bien le programme adopté, de ressources considérables; l'état actuel de nos finances ne nous permettra pas d'accomplir cette œuvre d'un coup, mais si nous ne perdons pas de temps, si nous ne négligeons rien, nous atteindrons le but poursuivi à l'époque voulue. »

M. Hara a tenu ses promesses; il n'a rien négligé pour faire aboutir le programme militaire. C'était, pour son Cabinet, une question vitale.

Sur le problème de la vie chère, M. Hara nous avait fait une déclaration non moins intéressante.

« Nous prendrons des mesures pour remédier à la cherté de la vie et, par conséquent, nous aurons à toucher à notre régime douanier et à restreindre la circulation monétaire. En vérité, j'aime peu faire intervenir les moyens législatifs dans la vie économique du pays. On ne doit pas appliquer aux problèmes économiques des solutions toutes faites, qui ne s'inspirent toujours pas des réalités complexes; il y a là quelque chose d'artificiel qui me déplaît. Il est vain d'aller contre le mouvement naturel de la vie; de plus, c'est nuisible. Les mesures que nous prendrons pour combattre la vie chère seront exécutées, mais prudemment... »

Ces mesures, si elles ne furent pas très efficaces, furent néanmoins assez sérieuses pour empêcher le retour des troubles qui se produisirent à la fin du Cabinet Teraoutchi.

A tous les problèmes, le gouvernement apporta les solutions moyennes; il fit une politique de centre et il réussit. Le 20 août, M. Hara justifia devant ses électeurs, à Morioka, cette politique.

Nous croyons intéressant de donner ici les principaux passages de son discours :

Ainsi que nous l'avons prédit, chaque fois qu'au cours de la guerre l'occasion s'en présentait, aussitôt la paix rétablie, les relations internationales et, en particulier, les relations économiques, seront difficiles, parce que cette guerre sera suivie d'une lutte économique acharnée entre

tous les pays désireux de reconstituer leur puissance nationale. Ces temps difficiles sont venus.

Pour faire face aux difficultés d'une époque si troublée, chaque nation doit prendre des décisions plus énergiques qu'auparavant. Les dispositions arrêtées à cet effet en Europe et en Amérique varient selon les pays, mais il semble que tous les pays fassent de sérieux efforts. Heureusement, notre pays n'a pas besoin de reconstituer sa puissance. Cependant, pour nous assurer un rapide développement économique et être en mesure de lutter avec les autres pays, il nous faut faire plus d'efforts qu'eux. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'une telle époque était annoncée; on aurait dû depuis longtemps prendre les décisions propres à y faire face. C'est pourquoi nous avons demandé à cor et à cri, pendant la guerre, que l'on préparât l'après-guerre. Aujourd'hui que l'après-guerre est arrivée, le pays doit sérieusement méditer le fait suivant, à savoir qu'il est grand temps de réaliser l'union de la nation tout entière.

Regardons tout d'abord du côté de la diplomatie. Le Traité de Paix a été signé et chaque pays se prépare à le ratifier. Comme vous le savez, la Chine n'ayant pas signé le traité, toutes sortes de discussions ont eu lieu, et, d'autre part, différentes tendances antijaponaises se sont exprimées. En réalité, ces incidents ont été provoqués pour la plupart par des malentendus, parce qu'on ne s'est pas rendu compte de la bonne foi de notre pays. Le Japon n'a aucune ambition en Chine; nous suivons notamment, depuis de nombreuses années, une politique d'entente cordiale entre le Japon et la Chine. Nous nous efforçons de réaliser cette entente; le gouvernement et le peuple chinois comprendront un jour la bonne foi du Japon.

La Russie n'a pas encore de gouvernement solidement établi et on ne peut prévoir quand elle en aura un. Nous considérons cet état de choses comme fort triste, et nous désirons que l'ordre soit rétabli dans ce pays aussitôt que possible. En ce qui concerne la Chine et la Russie, nous nous efforcerons de rester en bon accord avec les autres puissances.

Dans l'ordre de la politique intérieure, bien des choses ont besoin d'être révisées; mais ce qui attire avant tout l'attention générale, c'est le régime de la législation. Nous avons reconnu la nécessité d'améliorer tout d'abord les lois en vigueur, aujourd'hui qu'un changement mondial a eu lieu. Ainsi, on a chargé dernièrement une Commission de reviser les lois, les décrets, etc., dont le nombre n'a fait qu'augmenter depuis la restauration du pouvoir impérial. Nous avons constitué un Conseil de codification, chargé d'améliorer le Code, qui est parfois en contradiction avec les traditions et les mœurs de notre pays et d'étudier le projet d'une réforme juridique qui permettrait de faire participer aux jugements un élément populaire en établissant le système du jury.

En ce qui concerne le ravitaillement du pays et le prix des marchandises, plusieurs opinions ont cours parmi le public et nous nous en préoccupons jour et nuit. Parlons d'abord du ravitaillement alimentaire. Les circonstances ne sont pas les mêmes dans les villes que dans les campagnes. On ne peut pas les étudier de la même façon. Cependant, l'abondance des denrées étant de première importance, nous avons mis tous nos soins depuis l'année dernière à obtenir cette abondance. Si les denrées étaient plus abondantes, la vie du pays serait assurée; les prix des denrées seront fixés d'eux-mêmes d'après le libre jeu de l'offre et de la demande. Nos efforts ont eu tout au moins pour résultat d'éviter une crise dangereuse. Quant aux prix des marchandises autres que les denrées alimentaires, non seulement les circonstances ne sont pas les mêmes dans les villes et dans les provinces, mais elles varient aussi suivant les classes sociales. Peu importe. Il est évident que la nation entière désire une baisse des prix

L'augmentation des prix est due à des causes innombrables et on ne peut pas l'attribuer à quelques unes seulement. Pourtant, l'état du commerce extérieur est la principale. A mesure que l'exportation a dépassé l'importation et que les bénéfices de notre pays ont augmenté tous les ans, les dépenses se sont accrues; c'est ainsi qu'a eu lieu le renchérissement de tous les produits. En conséquence, si l'on veut obtenir radicalement un abaissement des prix, il faudra réglementer le commerce extérieur. Mais, si l'on prend cette mesure, une perturbation brusque en résultera, suivie d'un malaise économique.

L'état de malaise économique dont souffre la patrie ne peut durer. Tous les pays s'efforcent de combattre un état de choses analogue. Nous cherchons à faire baisser les prix, sans provoquer de perturbation brusque. C'est pourquoi les mesures prises par le gouvernement ne sont pas apparentes. Si l'on veut éviter un changement soudain, il est impossible de procéder autrement; je ne doute pas que ce moyen doive peu à peu donner un résultat. Certaines personnes prétendent que le cabinet actuel ne prend aucune mesure à ce sujet. Une telle critique ne mérite même pas d'être réfutée. Prenons, par exemple, le ravitaillement civil: nous avons aboli ou abaissé les droits d'entrée sur le riz et le blé; l'Etat se charge de l'importation et de la vente du riz étranger; le riz est transporté gratuitement ou à tarif réduit par les chemins de fer et les bateaux; nous encourageons les restrictions dans la consommation du riz et l'usage des succédanés du riz et du blé; nous encourageons, en outre, l'augmentation de la production des céréales, etc. Quant à la régularisation des prix en général, nous avons pris les mesures suivantes: création de marchés publics; encouragement de l'épargne; émission d'emprunts nationaux; circulation plus facile des chèques; augmentation du bien-être du peuple. En même temps, le gouvernement a consenti des prêts à intérêts peu élevés et a permis que les contributions départementales fussent augmentées. Il a, de plus, donné une indemnité de vie chère aux fonctionnaires et au personnel enseignant. Enfin, dans les villes, l'Etat s'est occupé de la question du logement. Ainsi, comme, d'ailleurs, vous le savez, nous avons fait notre possible pour éviter des troubles.

On ne doit pas rejeter le principe d'une fixation des prix normaux en vue de produire un abaissement des prix, et l'occasion de l'adopter se présentera. Cependant, de telles mesures devront être prises seulement dans les cas graves et lorsqu'on ne disposera plus d'autre moyen. Avant d'y avoir recours, il y a donc beaucoup d'autres ressources à mettre en œuvre. Il va de soi qu'on doit tenir compte des intérêts de la majorité du peuple; si la sécurité de la patrie l'exige et s'il n'y a pas d'autre moyen, on sera obligé de sacrifier les intérêts de la majorité (les paysans), pour faire face aux difficultés extraordinaires en face desquelles se trouve la patrie. Actuellement, l'Angleterre et la France ont recours à ces mesures, qui ont été prises, pour la première fois, dans les circonstances extraordinaires de la guerre et de l'après-guerre. Mais de pareilles dispositions nécessitent une étude minutieuse. Nous estimons qu'au Japon il importe d'user d'abord d'autres moyens et nous avons fait un effort incessant pour les employer.

Parmi les mesures qui s'imposent, j'attire l'attention de tout le monde sur les restrictions patriotiques consenties par la nation entière.

Si l'on étudie la situation mondiale, on comprend que le renchérissement des denrées alimentaires et de tous les objets est général et que l'on ne peut espérer un abaissement prochain des prix. Par conséquent, il va sans dire que le gouvernement ne doit négliger aucune mesure pour lutter contre la vie chère, mais en même temps, le peuple doit s'imposer des restrictions. Ainsi toute la nation contribuera à la régularisation des prix d'une part et à l'augmentation de la richesse nationale d'autre part. En

outre l'étroite collaboration du capital et du travail, et une sage orientation des idées du peuple doivent faire l'objet d'une étude approfondie. Nous espérons par ces moyens contribuer au progrès du pays et au bonheur de la nation.

*
*
*

Vers la fin de mon séjour au Japon, au mois de juillet dernier, je questionnais un homme politique du parti Seiyoukaï sur l'opportunité de la réforme électorale dont on parlait beaucoup dans les journaux. Il répondit; « Réforme idéale, certes! Dans un pays uni, le législateur devrait être nommé par la population tout entière, mais le Japon n'est pas préparé à l'usage du suffrage universel. Son éducation politique est d'abord à faire, c'est à quoi nous devons nous employer en suivant nos propres traditions plutôt que les idées étrangères qui ne s'accordent pas toujours avec les nôtres ».

M. Osaki, l'un des chefs les plus remuants du parti adverse Kenseikai m'avait dit au contraire: « Le militarisme est fini, la démocratie a triomphé: la domination des minorités ne s'accorde plus avec les principes qui dirigent actuellement le monde. Le Japon, pays de cinquante millions d'habitants, n'a qu'un million et demi à peine d'électeurs. La nouvelle loi électorale, que le cabinet Hara a fait passer, en donnera trois millions au plus. Ce n'est pas assez! Nous devons adopter le suffrage universel, sinon la Société des Nations suspectera nos intentions et le Japon restera en dehors de l'évolution des autres pays ».

Ces deux déclarations me paraissent caractéristiques. D'un côté, l'on voit une opinion indifférente aux tendances qui se manifestent hors du Japon; si elle n'écarte pas l'idée du progrès, elle exige que les réformes politiques et sociales s'accomplissent suivant les directives de l'histoire du pays et les données du tempérament national; de l'autre côté, on remarque une opinion soucieuse du jugement de l'extérieur, curieuse des choses étrangères, favorable à tout ce qui est à l'instar des sociétés occidentales.

Le suffrage universel a contre lui les sages traditionnalistes qui jugent que, dans les idées occidentales, il y a du bon et du mauvais et qu'un choix judicieux s'impose. Savoir choisir! N'est-ce pas précisément parce qu'il sut choisir que le Japon assimila les civilisations d'Asie et d'Europe, tout en restant lui-même, et devint un grand pays?

Le parti Seiyoukaï est pour ce « choix judicieux ». Il est avant tout et par-dessus tout « japonais ». Et, pour finir, je citerai encore une déclaration caractéristique que me fit, au mois d'avril dernier, M. Hara lui-même dans son cabinet de la présidence du Conseil:

« Le Japon est tout à fait désintéressé en ce qui concerne le règlement des questions occidentales; il n'a pas de politique européenne; il n'a des intérêts qu'en Extrême-Orient. Le Japon est cependant allé à la Conférence de la Paix avec le désir de prendre une part active aux travaux et aux

discussions qui s'engagent sur toutes les questions parce qu'il est sincèrement attaché à la cause du Droit et de la Justice ».

Ainsi M. Hara et son parti se placent en toute chose au point de vue japonais. Ce nationalisme réaliste, raisonnable, sensé, répond aux tendances de plus en plus marquées de l'opinion.

ALBERT MAYBON.

VARIÉTÉS

LOUIS XIV

PROTECTEUR DES MARONITES DE CHYPRE

A Chypre existait, à la fin du XVII^e siècle, une colonie maronite de très vieille date. Développée grâce à la bienveillance des Lusignan, elle avait connu sous les Croisés une ère de prospérité. Avec les Vénitiens, elle perdit déjà de son importance. Puis vint la domination turque qui fut sa ruine. De florissante, elle devint misérable. Les 72 villages chrétiens qui couvraient l'île aux temps des Croisés se réduisirent au nombre de 33 à l'époque des Vénitiens pour n'être bientôt plus que 19.

Jadis heureux et libres dans cette île de plaisir et de luxe, les Maronites y devinrent peut-être plus à plaindre que partout ailleurs. Au Liban, ils subissaient le joug d'un seul tyran, le Turc musulman. A Chypre s'ajoutait celui, non moins vexatoire, du Grec orthodoxe. Les Grecs y étaient nombreux et influents. Ils avaient su se ménager la bonne grâce de leurs maîtres et tous deux s'accordaient pour persécuter le paria, le Maronite. Aussi, traqué de toute part, celui-ci avait-il fui au Liban ou, sous l'empire de la force, s'était parfois résigné à abjurer en se faisant Grec ou même musulman. Seul un petit groupe demeurait intransigeant. Insensibles aux vexations, ils s'obstinaient à rester en Chypre et à y rester Maronites. Etant donné leur petit nombre — 500 à peine, répartis dans une dizaine de villages situés dans les montagnes du Nord de l'île (1), — le gouvernement ottoman les avait assimilés aux Grecs. L'évêque désigné par le patriarche du Liban pour administrer Chypre osait à peine s'y risquer de temps à autre, abandonnant le plus souvent ses ouailles, soumises de force à la juridiction des évêques orthodoxes. Ils se trouvaient donc sans

protecteur. Les Turcs les taxaient: les Grecs les taxaient à leur tour. Leurs églises étaient fermées. Et, dans leur détresse, ils ne savaient à qui s'adresser.

Tel était à peu près l'état de cette malheureuse population lorsque, en 1677, ému de tant de misères, le Pape fit demander à Louis XIV, par l'intermédiaire de son nonce, de vouloir bien étendre aux Maronites de Chypre la protection qu'il exerçait déjà sur ceux du Liban. N'était-il pas possible de les soustraire à la juridiction des évêques grecs qui les persécutaient véritablement? (1)

*
*
*

L'ambassadeur du roi auprès la Porte était alors le marquis de Nointel. Après avoir obtenu le renouvellement des Capitulations et joui de toute la faveur royale, il était tombé en disgrâce (2). Il le savait et, désormais sans crédit, n'attendait plus à Constantinople qu'un ordre de rappel qui tardait à lui parvenir. Dans ces conditions, les instructions que, suivant le désir du Pape, lui adressa le marquis de Pomponne, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, n'avaient que bien peu de chances d'être suivies d'effet. Non pas que Nointel fut insensible à l'infortune des catholiques de Chypre. Bien au contraire. Avant même la réception des ordres du roi, il avait tenté de les libérer de la juridiction des Grecs et de leur faire restituer une de leurs églises. Les requêtes avaient déjà été présentées au grand-vizir. Mais celui-ci, ayant demandé qui étaient ces Maronites et appris qu'ils comptaient parmi les sujets du Grand-Seigneur, s'était contenté de répondre: « Impossible ». Il voulait marquer là que l'ambassadeur ne devait pas se mêler des affaires concernant les Ottomans. Nointel se proposait de lui représenter que son intervention n'était pas officielle, mais simplement officieuse, amicale et conforme à la tradition. Cependant, le moment ne lui avait guère paru favorable à des raisonnements de ce genre, d'autant moins que le drogman de la Porte, Mavrocordato, étant lui-même Grec, se montrait très hostile aux catholiques. Aussi préférait-il ajourner sa démarche, se proposant d'agir, sans paraître en personne (3).

Comme il était à prévoir, l'affaire n'eut aucune suite: les Maronites continuèrent à être aussi maltraités que par le passé. Dix ans s'écoulèrent encore avant qu'une intervention se produisît en leur faveur.

(1) Le marquis de Pomponne au marquis de Nointel (Aff. étr. suppl., t. V, f° 479).

(2) A. VANDAL. *Les Voyages du marquis de Nointel*.

(3) Nointel à Pomponne, 13 janvier 1678 (Aff. étr., *ibid.*, f° 194).

(1) Mémoire intitulé « La Turquie » daté de 1702 (Aff. étr. Constantinople, t. 36, f° 249).

La France avait depuis peu créé un consulat en Chypre. Jusque-là, l'île avait dépendu du consulat d'Alep. Le siège en était à Larnaca et le premier titulaire fut le sieur Sauvan (1). Celui-ci ne put manquer de s'intéresser à la triste situation des Maronites. Dans un mémoire rédigé en 1686 (2), il indiquait que sa protection ne leur faisait pas défaut : « Messieurs les Grecs font ce qu'ils peuvent pour les inquiéter, mais je les ai toujours soutenus et j'ai empêché qu'ils ne soient par eux vexés ». Il prenait notamment sous sa protection leur évêque (3) lorsqu'il venait chaque année inspecter les rares villages qui subsistaient encore. Tout bien disposé qu'il fût, sa protection était cependant insuffisante. C'était à Constantinople même qu'il fallait intervenir. Aussi deux prêtres résolurent de s'y rendre « pour se jeter aux pieds de l'ambassadeur » afin de le prier d'obtenir de la Porte des ordres en leur faveur. Sauvan prit soin de les recommander (4) à la bienveillance de M. de Girardin (5) récemment entré en fonctions. Il n'y avait plus à Chypre qu'environ 150 Maronites, habitant huit villages (6). Or, on continuait à leur faire payer l'impôt tout comme s'ils étaient toujours au nombre de 500. Les morts et les fugitifs avaient cependant, depuis quelque temps, bien diminué ce chiffre. De plus, contre tout usage, les Turcs exigeaient l'impôt même de l'évêque et du clergé. Enfin, sans aucun droit, l'évêque grec prétendait prélever annuellement une cinquantaine de piastres sur son confrère et chacune de ses églises. N'allait-il pas parfois jusqu'à contraindre le clergé rival à célébrer les offices suivant le rite orthodoxe (7)?

Reconnaissant le bien-fondé de ces réclamations, l'ambassadeur s'émut des prétentions injustifiées des Turcs et des Grecs. Sans se laisser arrêter par les scrupules et les hésitations qu'

avaient paralysé l'action du marquis de Nointel, il intervint énergiquement. En moins de quinze jours (1), il obtenait pleine satisfaction. Un de ses drogmans accompagna les deux prêtres chez le Caïmacam (2) qui leur accorda aussitôt trois « commandements » (3) les mettant à l'abri, aussi bien des exactions des fonctionnaires turcs que de la tyrannie du clergé grec. A ce dernier, il était dorénavant interdit de lever des impôts sur les églises et sur le clergé maronite dont l'indépendance était reconnue. D'un autre côté, l'évêque et les prêtres catholiques étaient libérés de toute taxe, tant vis-à-vis du pacha de Chypre que du sultan lui-même. Enfin, les autres chrétiens ne devaient plus payer qu'un écu par tête au lieu de quatre et ils ne seraient plus soumis à des impositions arbitraires.

Les Maronites auraient également désiré que l'on procédât à un recensement destiné à bien établir leur nombre afin que « les présents ne puissent être contraints à payer pour les absents ». Mais un tel recensement ne se faisant que tous les trente ans, le Caïmacam n'avait pas estimé cette demande de sa compétence. Il l'avait renvoyée au grand vizir auprès de qui l'ambassadeur se promettait bien de la suivre (4).

Quoiqu'il en fût, c'était un succès complet. Il prouvait que, quand l'ambassadeur de France savait parler ferme et haut en faveur des chrétiens du Levant, les ministres de la Porte lui donnaient satisfaction sans plus examiner si ces chrétiens étaient ou non de ses sujets. Aussi le roi ne pouvait-il être que satisfait du résultat obtenu. Il ne manqua pas de le faire savoir à son ambassadeur : « J'apprends avec plaisir, lui écrit-il, que la protection que vous avez donnée en mon nom aux Maronites de l'île de Chypre..... leur a procuré toute la justice qu'ils en espéraient » (5). Soutenir le faible dans des causes aussi justes, n'était-ce pas imprimer dans le Levant le respect de la France, comme le désirait Louis XIV?

*
* *

De nouveau, une dizaine d'années s'écoulèrent sans que les Maronites eussent à se plaindre. Le consul Sauvan était auprès d'eux pour les protéger, et les commandements obtenus par l'ambassadeur le mettaient en mesure de le faire efficacement. Tant qu'il fût là, les chrétiens n'eurent

(1) Sauvan alla d'abord en Chypre en qualité de vice-consul désigné par le consul d'Alep. Nommé consul, il y résida de 1673 à 1691.

(2) Mémoire de Sauvan du 2 mai 1686, publié par le P. RABBATH (*Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient*, t. II, p. 98).

(3) C'était alors Pierre Maklouf, originaire de Ghorta, qui fut sacré évêque à Cannobin en présence du marquis de Nointel, lors de son voyage au Liban.

(4) Sauvan à l'ambassadeur, 4 mai 1686 (P. RABBATH, *op. cit.*, t. II, p. 99 et 100).

(5) M. de Girardin fut ambassadeur à Constantinople, de 1686 à 1689. Il mourut à son poste et c'est son frère, l'abbé de Girardin, qui assura l'intérim.

(6) Le mémoire des Maronites cite 8 noms de villages que la carte anglaise de Chypre (STANFORD, *London Atlas Series*, Echelle : 1.348.480) permet d'identifier. Ce sont : Carmagiddi (Karmakiti), Carpaggia (Karpasia), Combilli (Kampyli), Sumstu (Assomatos), Santa Maria ou Marina (Agia Marina), Clevini (Klepini), Uno (Youno?) et Krysida (même nom). Ces villages sont répartis en deux groupes : le plus important au Nord-Ouest, l'autre au Nord-Est de Nicosie.

(7) Mémoire des Maronites de Chypre à l'ambassadeur, 1^{er} juillet 1686 (P. RABBATH, *op. cit.*, t. II, p. 101 et 102).

(1) Le Mémoire est du 1^{er} juillet et la date des commandements obtenus est le 15.

(2) Lieutenant, dans le vieux sens du mot, du grand vizir.

(3) Ces commandements ont été publiés par le P. RABBATH (*Op. cit.*, t. II, p. 109).

(4) Girardin au roi, 17 juillet 1686 (*Aff. étr.*, t. XVIII, fo 292).

(5) Le roi à Girardin, 1^{er} octobre 1686 (*Aff. étr.*, t. XVIII, fo 314).

rien à craindre. Mais Sauvan finit un jour par quitter l'île de Chypre. Moins avertis que lui, ses successeurs se montrèrent sans doute moins fermes dans l'exercice de cette protection.

C'est ainsi qu'en 1697, on voit l'un d'eux, le sieur Luce (1), ne plus agir qu'avec timidité, faute de bien connaître les intentions du roi. Pour l'amener à prendre en mains leurs intérêts, les Maronites durent lui montrer eux-mêmes un ancien ordre de la Cour invitant les consuls à les protéger. Car, revenant à leurs anciennes tracasseries, les Grecs cherchaient à s'emparer de leurs églises. Luce eut beaucoup de peine à leur faire restituer l'une d'elles, celle de Chitréa (2). Encore ne parvint-il à leur arracher que l'église elle-même et non les biens en dépendant, restés entre les mains des Grecs. Bien que fort médiocres, ils étaient considérables pour les Maronites, étant donné leur extrême pauvreté. Mais Luce avait tenu à ne pas « trop s'engager ». Bien qu'il eût été presque sûr de réussir dans ce cas, il n'avait pas « osé parler au nom du roi » et attendait des ordres sur la manière de protéger les catholiques de Chypre. Une intervention du cardinal de Bouillon (3) lui recommandant leurs demandes l'avait mis dans l'embarras (4).

Le secrétaire d'Etat à la marine ne manqua pas d'approuver les démarches du consul en l'engageant à les continuer pour faire obtenir pleine satisfaction à nos protégés. Si pour cela il suffisait de parler au pacha au nom de Louis XIV, Luce pouvait le faire avec l'assurance de l'approbation royale (5). De son côté, l'ambassadeur à Constantinople s'occupait de la question en se proposant de faire son possible pour obtenir en faveur des Maronites les commandements dont ils avaient besoin (6).

Grâce à ces interventions, les catholiques de Chypre connurent quelques courtes années de calme. Malheureusement, dès le mois de septembre 1701, l'arrivée dans l'île d'un pacha très mal disposé n'allait pas tarder à faire surgir de nouvelles difficultés. Les vexations reprirent aussitôt de plus belle. Ne se contentant pas d'extorquer leur argent, ce pacha prétendait défendre aux Maronites de fréquenter les églises des religieux francs, c'est-à-dire des missionnaires, comme à ceux-ci de se rendre dans celles de leurs

coreligionnaires indigènes (1). Ces interdictions émurent le consul : elles allaient porter préjudice à l'œuvre des missionnaires, capucins français (2) ou franciscains italiens, empêchés par là même de remplir leur ministère. Luce se mit donc en devoir d'essayer de porter remède à cet étrange abus de pouvoir dont il s'empessa d'informer l'ambassadeur.

Tout zélé qu'il parût être pour la cause des Maronites, Luce ne l'était cependant pas encore assez, au goût de certains d'entre eux. Il est vrai que l'intrigue y avait une grande part. Cependant ce n'est pas sans surprise que l'on lit les plaintes et les dénonciations adressées en France à son sujet par l'évêque de Chypre. Il ne l'accusait de rien moins que de l'avoir abandonné, lui et ses ouailles, en les laissant pressurer et emprisonner par le pacha. Lui-même avait dû fuir au Liban. L'origine de tout le mal, affirmait l'évêque, venait d'un drogman du consul qui avait épousé de force une jeune fille déjà fiancée à un Maronite. Excommunié pour ce fait, il s'en était vengé en suscitant les pires ennuis aux coreligionnaires de son rival (3). Le patriarche lui-même s'associait à ces plaintes et demandait le remplacement de Luce par un nouveau consul choisi parmi les membres de sa communauté.

Ces doléances provoquèrent l'étonnement de la Cour, bien loin de se douter des mauvaises dispositions attribuées à Luce. Elle allait lui demander des explications. Mais, sans plus attendre, elle tenait à assurer de nouveau le patriarche et l'évêque que rien n'était changé dans ses sentiments et que les consuls avaient ordre de leur continuer leur protection. Quant à nommer un Maronite au consulat de Chypre, il n'y fallait pas songer. Les ordonnances l'interdisaient formellement et ce n'était que par une faveur très particulière qu'une exception avait été faite en faveur d'Hossun el Khazen, consul à Baruth (4).

Luce, à son tour, fut stupéfait, puis indigné des plaintes dont il était l'objet. Il proposait d'envoyer des témoignages des capucins et des franciscains en sa faveur. Ses services étaient payés d'ingratitude ! Était-il responsable de la mauvaise humeur du pacha ? Les Maronites lui en voulaient de ne leur avoir pas entièrement évité une « avanie » (5)

(1) Luce mourut des fièvres le 20 août 1710 à Tripoli, où il était allé se soigner.

(2) Actuellement Kytréa, grosse bourgade au Nord-Est de Nicosie.

(3) Chargé d'affaires auprès du Saint-Siège, de 1697 à 1699.

(4) Mémoire sur l'île de Chypre pendant l'année 1697 (Aff. étr. *Larnaca*, t. 1, f° 134) et lettre de Luce à Pontchartrain, 30 avril 1698. (Aff. étr., *ibid.*, f° 139).

(5) Pontchartrain à Luce, 11 juin 1698 (Archives nationales, *Marine*, B7 64, f° 90).

(6) L'ambassadeur au roi, 8 octobre 1698 (Aff. étr., t. XXXII, ° 70).

(1) Luce à Pontchartrain, 14 octobre 1701 (Aff. étr., *Larnaca*, t. 1, f° 193).

(2) Les capucins s'étaient installés en Chypre vers 1650 pour soigner et assister les Français et les Maronites lors d'une épidémie de peste (Luce à Pontchartrain, 14 janvier 1702. Aff. étr., *Larnaca*, t. 1, f° 206).

(3) L'évêque de Chypre au roi, 15 octobre 1701 (*Marine*, B7 224, pièce traduite par Pétis de la Croix, le 12 juin 1702).

(4) Pontchartrain au patriarche et à l'évêque de Chypre, 28 juin 1702 (*Marine*, B7 68, f° 75 et 76).

(5) Les *avanies* étaient des sommes d'argent que les pachas réclamaient sous les prétextes les plus divers et, la plupart du temps, injustes (PAUL MASSON : *Histoire du Commerce français dans le Levant au XVII^e siècle*, p. 1).

de ce fonctionnaire. Mais il lui fallait agir avec prudence pour ne pas s'attirer la remarque qu'il n'avait pas à se mêler des affaires des sujets ottomans. Pourtant il avait réussi à faire diminuer le montant de cette avance et en avait même payé une partie de sa poche. N'avait-il pas aussi fait rapporter la défense de fréquenter les églises étrangères? Que voulait-on de plus? A entendre les chrétiens indigènes, il lui eût fallu, à chacune de leurs plaintes, se transporter en personne auprès du pacha pour plaider leur cause! Quant à son drogman, Fornetti (1), il avait, en effet, épousé une Maronite déjà fiancée, mais la jeune fille l'avait voulu, ses parents aussi et les missionnaires les avaient approuvés. Cela ne signifiait pas qu'il prît le parti de Fornetti. Au contraire; il avait des raisons de penser qu'il n'était pas étranger aux agitations des catholiques, sans parler de ses autres sujets de plaintes. Aussi ne demandait-il qu'à en être débarrassé (2).

A tout cela s'ajoutaient des intrigues de commerçants français ambitieux qui cherchaient à lui faire quitter le consulat pour obtenir son poste. Si bien que le malheureux Luce avait fort à faire, tant avec les Maronites qu'avec son drogman et les marchands français, tous plus ou moins en rébellion contre lui (3). Entre temps, il s'ingéniait cependant à aplanir les difficultés. Il termina le différend avec les évêques grecs qui lui promirent de ne plus rien exiger moyennant un petit présent dont le consul fit les frais. Voilà qui ouvrirait sans doute les yeux au patriarche et mettrait fin aux plaintes dont les Maronites importunaient la Cour (4).

A la suite de ces explications, Pontchartrain ne put que soutenir son consul en reconnaissant ses efforts. Quant au drogman Fornetti (5), il fut aussitôt déplacé. Dans ces conditions, après les satisfactions déjà obtenues par Luce, les sujets de plaintes de l'évêque devaient se trouver dissipés. Il y avait lieu d'espérer qu'il pourrait rentrer en Chypre sans crainte d'incident (6).

*
**

Une fois conjurée cette crise qui avait failli si singulièrement s'envenimer, le consul retrouva

des jours plus calmes. Non pas que les dispositions des Turcs et des Grecs eussent changé. Bien au contraire. Un nouveau pacha était encore arrivé. C'était un ancien grand vizir (1) qui, chose étrange, montrait pour les Grecs du penchant au point de les protéger même contre les Turcs. Or, connaissant ces dispositions, le clergé grec, plus hostile encore à la religion catholique qu'à la musulmane, allait s'efforcer de replacer les Maronites sous sa dépendance. Mais Luce y veillait. Instruit par l'expérience, il était bien décidé à acheter s'il le fallait de ses propres deniers leur repos, et le sien en même temps (2).

Ces résolutions paraissent lui avoir procuré la tranquillité qu'il recherchait. Bien qu'il soit resté six années encore titulaire du consulat de Chypre, sa correspondance ne fait plus mention de difficultés provoquées par les affaires maronites.

RENÉ RISTELHUEBER.

Indochine

L'activité économique de notre empire indo-chinois. — Dans le dernier numéro de *l'Asie française*, nous avons tenté en un bref exposé des relations de l'Indochine française avec ses voisins, d'esquisser le rôle prépondérant que, par sa situation géographique avantageuse et par une organisation déjà relativement avancée, cette France d'Asie pouvait être appelée à remplir dans un avenir prochain en ce qui concerne d'une part l'accroissement de l'influence française en Extrême-Orient, et d'autre part en ce qui concerne la grande liaison économique terrestre de l'Asie septentrionale et de l'Asie méridionale.

Nous nous proposons maintenant d'observer l'activité économique de l'Indochine en étudiant sous ses divers aspects le développement des forces productives et le fonctionnement des organismes administratifs spécialement institués en vue de ce développement. Nous rechercherons ensuite, à côté des moyens déjà mis en œuvre, les mesures nouvelles dont l'adoption permettrait d'intensifier la production et d'élargir l'exportation.

Sous ces directives générales, notre collaboration peut dès lors s'inscrire sommairement dans ce cadre :

1° Exposé de la situation économique actuelle ;

(1) Famille française très anciennement établie dans le Levant et dont quelques membres y résident encore.

(2) Luce à Pontchartrain, 31 août 1702 (Aff. étr., *Larnaca*, t. I, f° 217 à 221).

(3) Luce à Pontchartrain, 28 novembre 1702 (Aff. étr., *Larnaca*, t. I, f° 227 à 230).

(4) Luce à Pontchartrain, 28 février 1703 (Aff. étr., *Larnaca*, t. I, f° 231).

(5) Il fut remplacé par un sieur Joullin, envoyé de Constantinople par l'ambassadeur.

(6) Pontchartrain à Luce, 29 juillet 1703 (*Marine*, B⁷ 71, f° 113).

(1) Il s'appelait Rami Mehemet.

(2) Luce à Pontchartrain, 26 avril 1704 (Aff. étr., *Larnaca*, t. I, f° 238).

2° Recherche des moyens propres à accroître la production et l'exportation.

Telle sera, en dehors des informations d'ordre purement politique que pourrait nous dicter l'actualité, la matière essentielle de cette chronique indochinoise dans laquelle, repoussant toute idée de surenchère, nous visons le but modeste de *renseigner*, en puisant aux meilleures sources, sur les possibilités de notre grande colonie. Son sol et son sous-sol renferment de grandes richesses qui, pour n'être plus ignorées, n'en sont pas moins encore et depuis trop longtemps, comme un dépôt improductif entre nos mains.

Or, il importe qu'aujourd'hui les réserves offertes par ce pays, à l'activité ainsi qu'aux disponibilités financières de nos nationaux, viennent au plus tôt concourir à notre grand effort de rénovation économique.

Les pays concurrents d'avant-guerre, alliés ou ennemis d'hier, vont se retrouver en présence sur le marché mondial, très inégalement préparés, pour une saison économique pleine d'imprévu. Elle s'ouvre en effet pour la France dans un déficit difficilement estimable de toutes les valeurs de travail, de production, de négoce, et dans une carrière sensiblement modifiée par les transpositions de souveraineté provisoires ou définitives laborieusement déterminées au cours des négociations de la paix.

Une forte organisation dans un programme élargi s'impose donc à tous les peuples du vieux monde et principalement à la France, lourdement handicapée par ses grandes plaies, qui laissent généreusement couler force et vie pour le salut commun pendant cinq années!

Soyons bons serviteurs aux événements et puisque nous disposons des produits d'un vaste marché colonial où l'Indochine occupe une place largement pourvue comme nous pourrions le vérifier, notre devoir est de ne rien négliger pour que ses ressources reçoivent à l'avenir l'attention et les moyens de développement qu'elles méritent, et qu'elles sont en droit d'attendre du public métropolitain.

*
* *

Si l'on pouvait douter de l'avenir économique de l'Indochine, sa situation financière actuelle et le précieux concours apporté par elle à la métropole au cours de la guerre pourraient suffire à rassurer l'opinion sur la solidité de son crédit et sur les possibilités de son développement agricole industriel et commercial. D'autre part, en dépit des conditions générales défavorables que les répercussions de l'état de guerre ont créées dans le monde extrême-oriental, non seulement l'Indochine n'a marqué qu'un simple ralentissement dans son effort de développement économique normal, mais la guerre elle-même a contribué à l'accroissement de certaines productions et suscité la création d'industries nouvelles.

1° Situation financière comparée des années 1917 et 1918 en piastres (1).

Désignation des budgets	Excédents	Excédents
	de recettes	de recettes
	exercice	exercice
	1917	1918
Budget général de l'Indochine....	8.168.679 03	14.760.878 91
B. annexe des chemins de fer.....	86 768 66	147.349 83
B. annexe de Kouang-Tchéou-Wan.	94.479 83	76.375 40
B. local de la Cochinchine.....	1.789.146 94	964.119 65
— du Tonkin.....	1.328.845 92	843.248 65
— de l'Annam.....	646.209 68	451.759 67
— du Cambodge.....	578.780 98	378.960 48
— du Laos.....	155.407 96	150.752 32
Montant net des reliquats des exercices 1917 et 1918.....	12.848.319	17.773.445 17
Différence en plus pour 1918 : 4.925.126 piastres 17.		

2° Concours financier apporté à la métropole pendant la guerre. — La campagne en faveur des emprunts de guerre en Indochine, ainsi que l'organisation des opérations de souscription dirigées personnellement par M. le gouverneur général Sarraut, ont ainsi bénéficié d'une rapidité de décision et d'exécution qui ont contribué au plus haut degré aux excellents résultats obtenus.

Instructions, affiches, presse locale, brochures de propagande, timbres apposés sur les pièces administratives et journaux; tournées théâtrales, projections lumineuses de plaques photographiques et de films; cérémonie d'ouverture de l'emprunt, rien ne fut négligé pour que la population tout entière fût clairement instruite de son devoir.

Les conditions de réalisation des divers emprunts de guerre ressortent aux tableaux ci-après :

Emprunts	Nombre de souscripteurs	Capital
		effectivement versé
		francs
1915.....	6.987	21.000.000 »
1916.....	6.735	20.600.000 »
1917.....	60.539	47.562.556 65
1918.....	138.602	102.177.993 60
Total des quatre emprunts		191.340.550 25

Pays	Population approximative	Nombre des
		souscripteurs
		habitants
Cochinchine.....	3.000.000	69.018
Tonkin.....	6.000.000	25.009
Cambodge.....	1.600.000	21.279
Annam.....	5.000.000	18.388
Laos.....	630.000	4.597

(1) Nota : Pour l'évaluation des crédits applicables au paiement des dépenses engagées en francs on avait adopté, lors de l'établissement de ces divers budgets, les rapports conventionnels suivants :

Exercice 1917 : 1 piastre = 2 fr. 50 alors que le taux moyen d'exécution a été de 3 fr. 590 pour les douze premiers mois de l'exercice et de 3 fr. 760 pour l'exercice entier.

Exercice 1918 : 1 piastre = 2 fr. 60 alors que le taux moyen d'exécution a été de 4 fr. 255 pour les douze premiers mois de l'exercice et de 4 fr. 463 pour l'exercice entier. (Extraits des rapports au Conseil de gouvernement, session ordinaire 1918 et 1919).

Tels furent les heureux résultats d'une large publicité. L'expérience est à retenir, car elle montre que l'attrait d'une propagande objective, artistique ou amusante, bien organisée et généralisée, est toujours d'un bon rendement.

3° Productions et importations dans la métropole pour les besoins de la Défense nationale.

Les plus sérieux obstacles ont été apportés au ravitaillement de la métropole du fait de la raréfaction des transports maritimes au cours des cinq années de guerre. Les efforts tentés par l'Indochine pour y parer ont cependant abouti à des résultats très appréciables.

Il ne nous a pas été possible de déterminer l'importance du tonnage transporté pendant la période 1914-1916, sur laquelle toute indication nous manque, mais nous avons pu relever le tonnage des produits fournis de janvier 1916 à décembre 1918 aux divers organismes métropolitains chargés d'assurer l'approvisionnement des armées et des usines travaillant spécialement pour la Défense nationale.

	Tonnes
Paddy (riz non décortiqué).....	3.000
Riz blanc.....	98.341
Riz cargo.....	170.092
Maïs.....	18.756
Haricots.....	2.452
Arachides.....	81
Coprah.....	1.150
Thé.....	84
Condiments.....	24
Sucre.....	10.738
Poivre.....	209
Matières grasses.....	543
Tabac.....	2.344
Laque.....	139
Ricin (huile et graines).....	5.159
Caoutchouc.....	1.238
Bois de Bang-lang.....	548
Girofle.....	23
Acétone.....	57
Méthylène.....	75
Kapok.....	41
Coton (et déchets).....	672
Alcool.....	19.950
Tiges pour allumettes.....	169
Total du tonnage.....	335.865

*
* *

Commerce général extérieur (1). — Le commerce extérieur de l'Indochine s'est élevé pendant l'année 1917 à la somme de 803.756.000 francs dépassant ainsi le chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusqu'ici. L'augmentation sur l'année précédente est de 77.818.000 francs et de 187.996.000 sur la moyenne quinquennale.

Il convient toutefois de faire remarquer que cette plus-value doit être attribuée en grande partie aux prix très élevés des produits de consommation.

(1) D'après les dernières statistiques publiées par le gouvernement général de l'Indochine.

L'importation atteint le chiffre de 373.556.000 francs faisant ressortir une augmentation de 38.600.000 francs sur l'année 1916 et de 92.678.000 francs sur la moyenne quinquennale.

L'exportation s'est élevée à 430.200.000 francs en excédent de 39.218.000 francs sur le chiffre de 1916 et de 95.319.000 francs sur la moyenne quinquennale.

Commerce spécial extérieur. — Le commerce spécial de l'année 1917 dépasse de 28.871.599 fr. celui de 1916 (importation, 10.038.659 francs; exportation, 18.832.940 francs.) Il présente une plus-value de 80.687.815 francs sur la période quinquennale (importation, 35.595.524 francs; exportation, 45.092.291 francs.)

L'importation étrangère marque une augmentation très importante; l'importation française au contraire marque un recul de 2.280.027 francs.

Comparés aux résultats de la période quinquennale antérieure, ceux de l'année 1917 présentent une augmentation de 56.698.039 francs sur les importations de l'étranger et une diminution de 21.102.515 francs sur les envois de la métropole et de ses colonies.

La raréfaction du fret et l'interdiction de sortie qui frappe actuellement en France les produits nécessaires à sa consommation ont obligé le commerce indochinois à s'adresser à l'étranger (Etats-Unis, Japon, Australie). Les progrès réalisés par l'importation étrangère n'ont pas d'autre cause.

Exportation. — L'exportation en 1917 atteint le chiffre de 316.580.786 francs se répartissant ainsi : riz et ses dérivés, 223.913.482 francs; autres produits, 92.667.304 francs (Valeur des produits exportés en 1916 : riz et ses dérivés, 185.794.000 fr. Autres produits : 111.954.000 fr.). Dépassement total sur 1916 : 18.832.940 francs. Dépassement sur la moyenne des cinq dernières années : 45.092.312 francs. Cette augmentation est principalement due aux expéditions de riz et de farines de riz sur Hong-Kong.

Voici, pour compléter cet aperçu général des possibilités actuelles d'exportation de l'Indochine, la liste des produits autres que le riz dont les quantités respectives exportées dépassent en valeur 1 million de francs :

Poissons secs salés et autres, 9 millions; houille, 7; caoutchouc, 5; peaux corroyées, 4; minerai de zinc, 4; cannelle, 3; ciment, 3; peaux brutes grandes, 3; fils de coton simples écrus, 2; animaux vivants, 2; crevettes sèches, 1; écailles de tortues, 1; cardamomes, 1; thé, 1; poivre, 1; peaux tannées et mégissées, 1; maïs en grains, 1; coton non égrené, 1; coprah, 1; coton en laine, 1; essence de badiane, 1.

Exportation sur la France et les colonies. — France, 57.189.736 francs; colonies, 361.937 fr. Total : 57.551.673 francs. L'exportation est en diminution sur 1916 de 10.095.529 francs, dont 9.010.293 pour les envois à destination de la métropole, et 1.085.236 pour les envois aux colonies françaises. Cette moins-value

doit être attribuée à la cherté du fret et des assurances et au manque de tonnage.

Exportations sur l'étranger. — La progression des exportations sur l'étranger est due, comme nous l'avons indiqué plus haut, à l'accroissement des sorties de riz et farineux alimentaires. Hong-Kong, 433 millions de francs; Singapour, 40; Japon, 25; Indes néerlandaises, 23; Philippines, 23; Chine, 8; Siam, 2; Amérique, 1.

Commerce intérieur. — Un symptôme excellent de l'activité des échanges apparaît dans le mouvement du cabotage; il dépasse de 5.189.541 fr. le chiffre de 1916, et de 45.862.451 francs la moyenne quinquennale, ainsi que l'indique le relevé ci-après du mouvement des marchandises: en 1917, 277.570.662 fr.; en 1916, 272.381.121 fr. Moyenne quinquennale, 232.712.211 francs.

Transit. — Nous relevons cette dernière remarque très intéressante dans le rapport de M. Kircher, directeur des Douanes et régies de l'Indochine: « Le transit prend chaque année un peu plus d'importance. Malgré les coupures de la ligne de Haïphong à Yunnanfou qui se produisent fréquemment en été pendant la période des pluies, malgré les droits à acquitter au passage en Indochine, la voie du Tonkin a la préférence des intéressés sur les autres routes du Yunnan; la rapidité et surtout la sécurité des transports effectués par la voie ferrée ne peuvent qu'être appréciés par les commerçants en relations avec cette riche province de la République chinoise. »

	Francs.
Importance du transit en 1917 . . .	98.402.034
— en 1916 . . .	79.832.771
Pendant la période quinquennale antérieure	51.395.508
Différence en plus sur 1916	18.048.533
Sur la période quinquennale	47.006.526

Les relations Yunnan-Hong-Kong s'inscrivent pour 13.418.106 francs dans la plus-value constatée en 1917.

En résumé, le mouvement commercial de l'Indochine au cours de la quatrième année de guerre présente dans l'ensemble les résultats les plus satisfaisants.

Les chiffres du commerce extérieur et du commerce intérieur totalisés dépassent un milliard avec 83 millions d'augmentation sur l'année 1916 et 233 millions sur la période quinquennale.

Ces résultats obtenus en dépit des gênes et des restrictions imposées au grand commerce par l'état de guerre, doivent retenir l'attention du commerçant, de l'industriel et du capitaliste français. Une colonie qui, dans la dure épreuve des cinq dernières années, a pu développer sa production, élargir son exportation tout en donnant à la Défense nationale des milliers de travailleurs, son épargne et ses produits, a définitivement affirmé son crédit.

CH. B.

La foire de Hanoï. — A la fin de l'année 1916, le président de la Commission municipale de Hanoï, M. Pasquier, administrateur des services civils, entretenait la Commission municipale du dessein qu'il avait formé d'organiser à Hanoï une grande foire, dans le double but d'alimenter l'activité commerciale des commerçants français comme aussi de faciliter la mise en contact de l'acheteur indigène avec les produits vendus par nos nationaux. Ce dessein, qui tendait à faire d'une foire organisée dans la capitale du pays avec le concours de toutes les maisons françaises « le grand marché d'échanges du Tonkin », fut approuvé tôt après par M. Albert Sarraut, gouverneur général, et un comité ne tarda pas à être constitué qui, dans une circulaire excellente, définissait parfaitement le double but et la double raison d'être de la future foire de Hanoï. Cette foire, disait la circulaire dont nous parlons,

sera pour nous, Indochinois, comme un catalogue de ce que nous pouvons produire et fournir, pour le commerce et l'industrie française, une leçon sur les débouchés et les extractions possibles dans notre colonie; pour les indigènes une conférence pratique sur le commerce et l'industrie modernes en même temps qu'une source de gains immédiats et l'annonce de gains futurs; pour les étrangers une invitation à nous considérer comme un marché digne de leur attention et de leurs efforts.

Telle fut effectivement la Foire de 1918, « une foire indochinoise, ... une sorte de répertoire de tous les produits, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'être ou de devenir matière à commerce ou à industrie », pour parler comme le gouverneur général dans sa circulaire du 10 juin 1918. Ouverte le 15 décembre et close le dernier jour de l'année 1918, cette foire, à laquelle ont participé 167 exposants, a obtenu un réel succès et a été féconde en résultats — restreints, mais appréciables — et aussi en enseignements. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'étudier même sommairement, l'intéressant catalogue de la Foire de 1918 qu'a publié, dans son fascicule de mai-juin 1919, le *Bulletin économique de l'Indochine*. Le rapport qui précède ce catalogue d'échantillons a su très bien mettre ces enseignements en lumière quand il a dit que le Tonkin s'y était « révélé comme le pays industriel par excellence de l'Union indochinoise. » De même aussi, quand il a montré la Foire de 1918 « révélant l'existence d'une variété extrême de produits naturels dont on peut prévoir l'utilisation industrielle par les méthodes européennes... »

Les visiteurs (ajoute le rapporteur) n'ont pu s'empêcher de demeurer étonnés de cette variété de produits qu'ils ne soupçonnaient pas et qui, cependant, peut être escomptée, étant donné la variété même du sol et des climats de la colonie. Et lorsque les capitalistes, hostiles jusqu'ici, auront compris que l'on ne saurait laisser en friche un pareil domaine, lorsque (puisqu'il faut tout dire) les Indochinois eux-mêmes auront cessé de clamer aux quatre vents qu'il n'y a rien à faire, de demander à l'aide officielle un effort qu'ils ne devraient attendre, s'ils le

veulent indépendant, que de l'initiative privée, l'on verra qu'une foule de cultures et d'industries dont la réalisation passe encore pour une irréalisable utopie, appartiendront au domaine des réalités...

Un des résultats de la foire aura donc été, non seulement de faire mieux connaître ce que l'on soupçonnait en partie, mais de faire deviner avec certitude une mine de richesses que les foires successives, soutenues par les bonnes volontés et les intérêts bien compris, apprendront à connaître assez pour que l'exportation en devienne possible et pratique.

On a remarqué cette expression : des foires *successives*. M. Sarraut a décidé en effet dès 1918 que la Foire de Hanoï aurait lieu tous les ans ; mais elle n'affectera pas tous les ans le même caractère que la première fois. Elle a été, pour débiter, exclusivement franco-coloniale, et elle n'eût pas pu être autre sans imprudence grave. Comme l'a dit très justement M. Sarraut, « en donnant avant la fin des hostilités un caractère international à cette manifestation économique, alors que, d'une part, les bateaux ne peuvent plus assurer de service régulier entre la France et la colonie et que, d'autre part, la métropole a dû suspendre momentanément la fabrication d'un certain nombre de produits, on irait à l'encontre des intérêts nationaux en favorisant manifestement l'introduction des articles japonais, américains et australiens. Il serait fort difficile ensuite de concurrencer dès le début de la reprise normale des échanges entre la métropole et la colonie, ces articles auxquels se serait habituée la clientèle. » C'est donc un caractère restreint et en quelque manière familial qu'a revêtu la Foire de Hanoï en 1918, et aussi en 1919 ; mais elle doit prendre plus d'ampleur dans l'avenir. L'accès en sera ultérieurement ouvert, en effet, au commerce et à l'industrie de la métropole, de ses colonies et des nations alliées, et surtout (bien entendu) des pays voisins situés en bordure du Pacifique.

Levant

La question d'Orient à la Chambre des députés. — Nous avons fait allusion dans notre premier article, à la question posée le 23 décembre dernier, à la Chambre des députés, par M. Marcel Cachin à M. Clemenceau au sujet de Constantinople et de la question d'Orient dans son ensemble. Nous pensons intéressant de reproduire ici le très court fragment du *Journal officiel* relatif à cet épisode de la séance, auquel les journaux quotidiens même les plus soucieux des questions extérieures ont à peine fait allusion.

Le voici :

M. MARCEL CACHIN. — M. Clemenceau revient de Londres. Il y a causé des questions d'Orient, qui sont en ce moment fort importantes. J'aurais voulu savoir, non point qu'elles

étaient les discussions entre MM. Lloyd George et Clemenceau, mais quelles sont les idées défendues au nom du pays par M. Clemenceau. Syrie, Egypte, Turquie, Constantinople, Dardanelles, Arménie, questions d'où peut sortir demain la guerre à nouveau ; d'où peuvent naître des conflits locaux, des conflits généralisés si on n'apporte à ces problèmes des solutions claires et justes. J'ai peur que les solutions que l'on apporte là-bas à cette heure ne correspondent pas toujours à ce qui, pour nous, est la justice, c'est-à-dire au respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; ce respect de l'indépendance nationale de chaque peuple est présentement, du point de vue international, la véritable justice (*Applaudissements à l'extrême-gauche*).

Je ne crois pas que nous nous apprêtions en Orient, ni les Alliés, ni nous — laissez-moi vous le dire franchement — à établir une paix solide. Que voulons-nous en Syrie ? Quelles sont nos ambitions en Cilicie ? Qu'est allé faire là-bas le général Gouraud ? Préparons-nous de près ou de loin une expédition militaire ? Toutes questions, capitales à mes yeux, et sur lesquelles je voudrais, le plus tôt possible, les plus nettes explications.

Constantinople, les Dardanelles ! Je voyais, l'autre jour, dans un journal français, une question décisive au sujet des Dardanelles : Est-ce que, déjà, tel des alliés n'y est pas installé ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vous réponds clairement : non.

M. MARCEL CACHIN. — J'enregistre avec satisfaction, Monsieur le président du Conseil, votre réponse.

Et à Constantinople ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non.

M. MARCEL CACHIN. — J'enregistre également votre deuxième réponse, Monsieur le président du Conseil.

Je voudrais, en même temps, qu'il fût bien entendu que l'entente ne songe en aucune façon à dépecer la Turquie ; ce serait là une atteinte au principe de libre disposition des peuples ; on préparerait pour demain les pires conflits, qui risqueraient de s'aggraver rapidement et de s'étendre à l'Europe elle-même (*Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche*).

La relève des troupes britanniques en Syrie. — Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que la relève des troupes britanniques s'est effectuée aux mois d'octobre et de novembre 1919 dans toute la zone bleue et aussi dans la zone A de l'accord franco-britannique de mai 1916, et nous avons promis d'y revenir avec quelques détails. Nous tenons aujourd'hui notre promesse.

Jusqu'à l'arrivée du général Gouraud en Syrie, c'est le commandant en chef du corps expéditionnaire d'Egypte qui avait assumé la direction suprême de toutes les troupes d'occupation par toute l'étendue de la contrée, des troupes françaises aussi bien que des britanniques. Le jour où les clauses de l'accord commençaient de jouer, en attendant les décisions finales de la Conférence de la Paix, la présence des troupes britanniques n'avait plus de raison d'être dans les parties de la Syrie réservées à l'influence française, et les soldats anglais n'avaient plus qu'à laisser la place aux nôtres. Voilà précisément ce qu'ils ont fait

après le débarquement des troupes françaises. Successivement, Beyrouth, le Liban, Tripoli et Alexandrette ont été remis par les Anglais à la garde de nos soldats. Puis, à partir du 4 novembre, c'a été le tour de la région du Taurus; au Nord et au Nord-Est d'Alep, les districts de Marache, d'Aïntab, d'Orfa et de Djarablous ont passé des mains des Britanniques aux nôtres, sans incidents dignes d'attention; seul un petit détachement indien a été attaqué le 4 novembre, près de Katma, par des brigands. L'opération s'est continuée ensuite dans les parties orientales de la Syrie, autrement dit dans les parties les plus proches du désert. Les quatre villes : Damas, Homs, Hama et Alep ont été laissées aux mains de l'administration arabe.

Au début de décembre, la relève des troupes britanniques était complètement terminée, et dans la zone du sillon central, dans la Bekaa, des représentants de la France, c'est-à-dire des officiers français, étaient installés à Rayack, à Baalbeck et à Rebaya, le pays demeurant sous le contrôle administratif du gouvernement chérifien.

Les incidents de Tel-Kala et de Baalbeck. — Au moment même où s'est effectuée la substitution des troupes françaises aux troupes britanniques, on n'a pu signaler aucun incident fâcheux. Sans doute a-t-on dû parler de quelques coups de feu tirés çà et là, sur les postes occupés par les Français; mais rien de tout cela n'était bien sérieux. C'est au milieu de décembre que se sont produits quelques incidents un peu plus dignes d'attention, et dont la presse britannique a parfois singulièrement grossi l'importance.

Il y aurait beaucoup à dire sur la situation dans laquelle, depuis plus d'un an, se trouve Damas, la capitale du royaume plus ou moins éventuel de Faïçal. Bien qu'ils soient une simple poignée, les membres du Club arabe — *el-Nadi-el-Arabi* — y exercent une très grande influence : ils terrorisent les 300.000 habitants de l'oasis comme aussi son gouvernement local; ils fomentent des troubles et s'efforcent de toutes les manières de contrecarrer notre influence et de battre en brèche notre prestige. On a parfois comparé à un soviét bolcheviste le Club arabe de Damas, et peut-être, à certains égards, cette comparaison est-elle justifiée.

Quoi qu'il en soit, non contents de s'en prendre aux chrétiens indigènes comme aux Musulmans amis de la France, les membres de ce club n'ont pas hésité, après notre arrivée en Syrie et notre établissement à quelque distance de la côte, sur les pentes orientales du Liban, à s'attaquer à nos postes; ils ont entrepris d'en expulser ceux-là mêmes qui venaient de s'y établir à la place des Anglais.

Déjà, lors du passage de la Commission américaine d'enquête à Damas, ses membres avaient exercé une pression abominable sur les populations chrétiennes pour les empêcher de réclamer l'aide de la France. Dans certains villages de l'oasis, les

agents des autorités, revolver au poing, avaient forcé les habitants à signer des protestations tout à fait contraires à leurs propres sentiments; à Damas même, au coin de la rue où se trouvait la résidence des délégués américains, des agents étaient postés pour menacer tous ceux qui étaient suspects de réclamer la tutelle française. Rien donc d'étonnant à ce que les oulémas, qui représentent l'élément le plus favorable au régime de l'émir Faïçal, aient pu seuls s'exprimer en toute liberté; ils ont formulé les vœux que voici : pas de gouvernement sioniste en Palestine; pas d'internationalisation de la Palestine; indépendance complète et intégrale de la Syrie; pas d'union avec le Hedjaz; l'émir Faïçal pour roi; institution d'un gouvernement démocratique, civil, constitutionnel, sur la base de la décentralisation, pour que les droits des minorités soient sauvegardés. Un tel programme n'empêche nullement les oulémas de comprendre la nécessité pour eux d'une aide étrangère; mais ils ne veulent la solliciter qu'avec le droit de la rétribuer, et une fois leur indépendance pleinement et intégralement reconnue. Alors seulement, ils s'adresseront à une puissance étrangère, mais à une puissance riche, non chargée de dettes et dont on ne puisse suspecter les visées colonisatrices, aux Etats-Unis où, à leur défaut, à l'Angleterre, et ils ne s'adresseront à nulle autre.

Une manifestation de ce genre, pleine de défiance ou, pour mieux dire, d'hostilité à l'égard de la France, n'a pas suffi aux adhérents d'*el-Nadi-el-Arabi*. Ils ont interprété comme une marque de faiblesse, de la part de la France, la non-occupation de la Bekaa, dont nos troupes devaient d'abord tenir les postes après le départ des Anglais. Non contents d'exulter, de tenir pour un recul ce qui était une pure marque de loyauté extrême, ils ont voulu rejeter les Français sur le littoral même. De là, une série de petits coups de main et d'agressions dont tous les journaux ont parlé plus ou moins de détails. Le correspondant d'*Excelsior* en Syrie a raconté les premiers de ces petits coups de main de la façon que voici :

Le 8 décembre, deux officiers français, un capitaine, un lieutenant, se promenaient avec leur famille, en voiture, non loin du poste de Tel-Kala, au nord de Tripoli, route de Tripoli à Homs. A 20 mètres de la route, ils rencontrèrent quatre hommes armés, trois indigènes et un officier chérifien en *uniforme*. Deux des indigènes mirent en joue la voiture et tirèrent. Le lieutenant fut tué, le capitaine blessé, les dames n'eurent rien.

Le 12 décembre, Rachid Bey, deux notables de la tribu Dendachle et deux de celle de Barazié de Hama envoyèrent au commandant français du poste de Tel-Kala la sommation d'amener le pavillon français, se déclarant champions de l'unité arabe et prêts à passer aux hostilités. Le pavillon français ignore M. Rachid bey.

Le 13 décembre, à 3 h. 30 de l'après-midi, l'attaque du poste de Tel-Kala commença. Elle consista d'abord en coups de feu tirés de loin, les assaillants abrités derrière les crêtes. Nos forces à Tel-Kala étaient d'une compagnie, celles de l'agresseur de 600 hommes. L'attaque se poursuivit dans la nuit, et prit le lendemain figure d'assaut.

Elle dura trois jours. L'affolement régnait aux alentours. La population en loques reflua sur Tripoli. Larmes et misère. Scènes de guerre trop décrites et trop près de nous pour qu'on les retrace.

Le 15 décembre, un capitaine français, envoyé à Baalbek, est assailli, frappé, contraint de se réfugier dans une maison, ses bagages sont pillés, son ordonnance désarmée et frappée.

« Nous allons bien rire, disaient à tue-tête les policiers chérifiens en uniforme à Beyrouth. Nous allons flanquer les Français à la mer. »

Ni leurs prévisions, ni celles des membres du club arabe de Damas ne se sont réalisées. Le poste de Tel-Kala a été facilement dégagé et s'il y a eu par la suite d'autres incidents, à Merdjaïoun en particulier, il ne faut nullement en exagérer l'importance. Quant au prétendu combat d'El-Muttalla, où les Arabes auraient infligé un échec aux troupes françaises, il convient d'y voir le grossissement d'un très minime incident, ou un nouveau récit de l'affaire de Merdjaïoun, en encore un récit fabriqué de toutes pièces.

Négociations entre le gouvernement français et l'émir Faïçal. — L'émir Faïçal, après avoir quitté Londres, s'est rendu à Paris, où il a passé les dernières semaines de l'année 1919, puis il est parti pour le Levant dans les premiers jours de ce mois. A la veille de son départ, le *Temps*, dans son numéro du 8 janvier, a publié une note que nous reproduisons intégralement.

L'émir Faïçal quittera Paris ce soir avec la plupart de ses collaborateurs. Il semble que les conversations qui se poursuivaient entre lui et le gouvernement français aient abouti à un accord complet avant son départ.

Nous croyons savoir à ce sujet que les lignes générales de cet accord soumises à l'approbation de la Conférence, sont les suivantes : l'émir se rallie au mandat français pour l'ensemble de la Syrie ; en retour, la France consent à la formation d'un Etat arabe englobant les quatre villes de Damas, Hama, Homs et Alep, qui sera administré par l'émir avec le concours de conseillers et d'inspecteurs français.

Dans la région de la Bekaa, réclamée à la fois par le Liban et par l'Etat arabe, la police sera provisoirement exercée par une gendarmerie arabe encadrée par des inspecteurs militaires français. L'attribution définitive de cette région, soit au Liban, soit à l'Etat arabe, sera décidée par la Conférence de la paix, mais il semble que la thèse libanaise ait toute chance de l'emporter.

La collaboration financière et économique de la France est d'autre part acceptée par l'émir, à l'exclusion de toute autre.

Le nouveau voyage de l'émir en Syrie paraît avoir pour but de préparer les esprits à la collaboration entre la France et les musulmans de Syrie définie par cet accord.

Une telle note ne pouvait naturellement que profondément émouvoir tous ceux qui ont souci des affaires du Levant. Elle a été aussitôt reproduite ou analysée, et plus ou moins discutée dans la plupart des journaux, en dépit du véritable démenti que le ministère des Affaires étrangères communiquait aussitôt à la presse sous la forme d'une note dont voici le texte :

Des précisions ont été publiées dans la presse sur un accord définitif donné comme conclu entre le gouvernement français et l'émir Faïçal.

Ces informations ne correspondent pas à la réalité : les pourparlers engagés avec l'émir se sont poursuivis dans un esprit de bonne volonté réciproque et de loyale collaboration.

L'émir Faïçal quitte ce soir (7 janvier) Paris pour retourner à Damas. Les conversations qu'il a eues avec le gouvernement français ont pu le convaincre qu'il n'y avait de part et d'autre aucune difficulté insurmontable.

Il est donc à prévoir qu'après un court séjour dans son pays l'émir Faïçal reviendra en France. Les négociations heureusement commencées pourront alors s'orienter vers une solution satisfaisante pour le bien des deux pays.

Si formel que fût le démenti opposé par le quai d'Orsay à l'information du *Temps*, celui-ci ne l'a nullement retirée ; il a au contraire déclaré, dans son numéro du 9 janvier, « devoir la maintenir » et il y a en même temps ajouté quelques précisions nouvelles.

Il est indéniable que les pourparlers entre le gouvernement français et l'émir Faïçal aient abouti à un accord conforme à celui dont nous avons donné les grandes lignes et que le voyage du prince en Syrie ait pour objet, ainsi que nous l'avons dit, de préparer à cet accord les musulmans extrémistes en Syrie.

Nous avons dit hier qu'en vertu de cet accord l'émir Faïçal acceptait le concours de conseillers et d'inspecteurs français. Ces conseillers et inspecteurs seront nommés chaque fois pour une durée de deux ans, avec contrat renouvelable.

Quant à la région contestée de la Bekaa, il semble entendu que l'on s'efforcera d'obtenir de la Conférence de la paix que l'attribution de cette région soit au Liban, soit à l'Etat arabe, soit résolue par un plébiscite.

Ainsi, d'après le *Temps*, un accord a été, non pas formellement conclu entre la France et l'émir Faïçal, mais du moins arrêté dans ses grandes lignes. Voici comment le résume, de manière très claire, l'auteur qui signe du nom de « Pertinax » ses articles dans l'*Echo de Paris*.

Nous acceptons la constitution d'un Etat arabe englobant Damas, Alep et Homs. C'est notre concession. Par contre, nous sommes assurés que cet Etat arabe ne demandera qu'à nous seuls les fonctionnaires et secours de divers ordres, sans oublier le pécuniaire, dont il aura besoin pour prendre quelque assiette et quelque développement. C'est l'avantage que nous recevons. Quant à la région contestée de la Bekaa, la vallée fertile qui sépare le Liban de l'Anti-Liban, une occupation mixte lui est réservée et, par voie de plébiscite, elle sera appelée à décider de son sort. C'est le compromis. Enfin, pour couronner l'œuvre et introduire dans toute l'affaire quelques-unes de ces complications et difficultés sans lesquelles il ne saurait y avoir de diplomatie en l'an de grâce 1920, nous nous engageons à faire pénétrer dans la *Société des Nations* l'Etat arabe de Syrie.

« Tout cet accord (ajoute fort justement Pertinax dans son article du 14 janvier) est fondé sur la croyance professée par nos dirigeants que, nous ayant donné sa parole et dépendant de nos subsides, l'émir Faïçal ne jouera plus contre nous,

contrairement à ce qu'il a fait jusqu'ici, du panarabisme et des divers éléments hostiles à notre entreprise susceptibles de venir à lui. » Reste seulement à savoir si cette croyance est fondée, si elle est vraiment justifiée par les faits. Jetons-nous un regard en arrière, nous constatons aussitôt que jamais le pouvoir chérifien ne nous a témoigné autre chose que de la froideur. Si aujourd'hui, il vient à nous, ne l'attribuez pas à un changement de politique de sa part, mais simplement à ce fait que l'Angleterre ne l'entretient plus. Il veut donc obtenir de nous, s'il est possible, des sacrifices analogues à ceux que, tant qu'elle a eu intérêt à les faire, l'Angleterre a consenti à s'imposer en sa faveur; et, pour arriver à ses fins, l'émir Faïçal feint aujourd'hui d'entrer dans nos vues. Mais devons-nous, pour notre part, croire immédiatement à la conversion du pécheur? et ne connaissons-nous pas beaucoup trop le péché pour donner notre conscience au pécheur avant de lui avoir imposé un sérieux stage expiatoire et probatoire tout à la fois?

Pouvons-nous, d'autre part imposer le gouvernement chérifien à des populations de religions très différentes les unes des autres, et dont beaucoup, même parmi ses coreligionnaires, redoutent la domination et ne veulent absolument pas? Et puis, qu'est-ce en réalité que le gouvernement chérifien? Un mirage sans consistance, qui, pendant un temps, grâce surtout (pour ne pas dire, uniquement) à l'appui des Anglais, a pu faire quelque illusion, mais qui, chaque jour, s'évanouit d'avantage aujourd'hui? Est-ce à nous à lui permettre de se reformer et de prendre enfin quelque corps? Ne devons-nous pas, au contraire, travailler à finir de le dissiper. Que de fois n'avons-nous pas vu nos ennemis recourir, pendant la guerre, à des nuées artificielles pour dissimuler leurs préparatifs d'attaque? Le gouvernement chérifien est, lui aussi, une nuée artificielle, mais qui, malheureusement et grâce aux agissements d'un certain nombre de coloniaux britanniques, a beaucoup plutôt servi contre nous-mêmes que contre les ennemis communs de l'Angleterre et de la France.

Prenons garde enfin qu'en traitant avec lui (c'est-à-dire en réalité, en le soutenant) nous ne nous mettions tout le monde à dos. Nous avons des amis qui aspiraient ardemment à notre venue et qui mettaient leur confiance en nous; devons-nous tromper leur attente? — A côté d'amis, nous comptons également des ennemis, dont les uns ne veulent absolument pas d'entente avec nous et demeurent irréconciliables, que nous traitions ou non avec Faïçal, et dont les autres sont les partisans même de Faïçal. Ces derniers ne tiendront jamais un accord avec nous que comme un pis-aller et supporteront toujours impatiemment notre tutelle, si légère sachions-nous la rendre.

Aussi bien, les événements ne sont-ils pas pour nous instruire? Que se passe-t-il actuellement, tandis que nous élaborons péniblement un accord avec Faïçal? Des excitations partent sans cesse de Damas, que gouverne un frère de celui-là même

avec qui nous causons, l'émir Zeid, et des bandes soudoyées par lui parcourent la Bekaa, cette région précisément où devra plus tard être institué un plébiscite; on a lu d'autre part, dans les journaux, des extraits de différentes lettres de l'émir Hussein, le roi du Hedjaz, le père même de Faïçal et de Zeyd, et on a vu de quels sentiments leur signataire était animé à notre égard. Sont-ce bien là, pour nous, des motifs pour persévérer dans la voie où nous nous sommes engagés?

A l'égard des négociations en cours, et dont le démenti communiqué par l'agence Havas confirme lui-même l'existence, nous ne pouvons donc éprouver que froideur et scepticisme, sinon hostilité.

Une lettre de l'émir Faïçal. — Avant son départ pour l'Orient, l'émir Faïçal a envoyé la lettre suivante à M. Herbert Samuel, ancien ministre des postes du Royaume-Uni :

Cher Monsieur Samuel, je suis très heureux d'apprendre que vous avez profité de la commémoration du second anniversaire de la déclaration Balfour pour dissiper le malentendu créé par la publication de mon interview dans le *Jewish Chronicle* du mois dernier. Je suis fermement convaincu que la confiance réciproque qui règne entre nous, et le complet accord de nos vues — qui a rendu possible une entente parfaite entre le Dr Weizmann et moi-même — empêcheront à l'avenir tout malentendu de cette nature, et maintiendront entre nous une harmonie nécessaire au succès de notre cause commune.

Agréer, cher Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé : FAÏÇAL.

Le *Jewish Chronicle* avait fait dire à l'émir Faïçal qu'il ne voulait pas entendre parler d'un « Etat juif » en Palestine et qu'il s'opposerait aux vues du Dr Weizmann.

En fait l'émir a déclaré à plusieurs reprises à M. Herbert Samuel, connaître les projets sionistes : il les a approuvés, tels qu'ils ont été exposés à la Conférence de la Paix et il les approuve encore. Il sait qu'il ne s'agit pas de l'établissement immédiat d'un Etat juif en Palestine.

C'est ce qu'a répété M. Herbert Samuel, à l'Opéra de Londres, le 2 novembre; et ce que confirme la lettre précitée de l'émir Faïçal.

La Conférence pour l'Université hébraïque de Jérusalem. — La Conférence pour l'Université hébraïque de Jérusalem, qui devait avoir lieu à Bâle, en janvier, en même temps que le Congrès sioniste, a été remise à une date ultérieure.

L'œuvre de préparation de cette conférence n'est pas perdue: les sionistes ont reçu un nombre considérable de lettres et d'encouragements de professeurs juifs, avec lesquels ils étaient entrés en relations.

Des rapports concernant les diverses facultés de l'Université de Jérusalem sont déjà prêts : ainsi le professeur Alfred Zimmern, de l'Université de

Wales, a rédigé un rapport sur la faculté des Beaux-Arts; le Dr Brodetsky, de Bristol, un mémoire concernant les sciences physiques. Le professeur Goldzieher, de Budapest, a exposé ses vues sur les études orientales; le professeur Chajes, grand rabbin de Vienne, a fait un rapport sur l'enseignement juif. Le colonel Bentwich, haut fonctionnaire en Palestine, a préparé un mémoire sur la faculté de droit; le Dr A. Ruppin un mémoire sur la faculté d'économie politique et l'institut économique d'études juives pour les pays du bassin de la Méditerranée.

Le Dr Weizmann, qui revient de Palestine, rapporte des renseignements concernant l'Université; et les projets qui ont été établis sous sa direction.

Extrême-Orient

CHINE

Le trafic commercial du port d'Hoi-hao en 1917. — Quelque pénible qu'il puisse être pour notre amour-propre national de constater quel recul a subi, au cours de ces dernières années, le commerce français en Extrême-Orient, ce nous est un devoir d'en signaler les preuves, afin d'y trouver un motif pour réagir et pour entreprendre, avec plus d'énergie que jamais, la conquête ou (pour parler plus exactement) la reconquête économique des marchés que nous avons perdus, ou la prépondérance que la guerre nous a obligés d'abandonner à des concurrents plus favorisés. Ce dernier cas est le nôtre à Hoi-hao.

Entre la presqu'île du Lei-tcheou, que la province de Kouan-toung projette vers le Sud, et la côte septentrionale de la grande île Hai-nan, le « canal des Jonques » unit le golfe du Tonkin à la mer de Chine. Ce canal, qui porte aussi le nom de l'île séparée par lui de la terre ferme, et qui est large de 16 à 32 kilomètres de rive à rive, ne voit qu'une grande ville se dresser sur ses côtes, la ville d'Hoi-hao ou Hai-keou, située sur le littoral hai-nanais, à une dizaine de kilomètres de la capitale de l'île, au fond d'une baie dont les qualités nautiques sont malheureusement très défectueuses. La « bouche de la mer », à qui les commerçants étrangers donnent parfois le nom de Kioung-tcheou, comme au chef-lieu même de Hai-nan, est cependant une ville assez importante, à qui la géographie du P. Richard attribuait 12.000 habitants en 1905. Son accès, théoriquement ouvert aux Européens dès l'année 1858 en vertu du traité de Tien-tsin, ne leur est devenu réel qu'en 1876.

Pendant tout un temps, le pavillon français y a été prépondérant; en 1899, il flottait sur 275 des 425 navires qui entrèrent dans le port d'Hoi-hao, ou qui en sortirent. En 1917, d'après les statistiques et rapports commerciaux des douanes chinoises, 657 vapeurs et 3 voiliers sont entrés dans ce même port ou en sont sortis; seuls, 134 vapeurs arboraient le pavillon français, tandis que, sur 300 autres vapeurs flottaient les couleurs britanniques. Ainsi la France se place aujourd'hui, dans le port de Hai nan, comme en nombre d'autres points, au deuxième rang seulement, et loin derrière l'Angleterre.

La situation apparaît plus grave encore si, au lieu du nombre des navires, on se préoccupe de leur tonnage. Tandis que le trafic commercial anglais représente 262.484 tonneaux, celui de la France est seulement de 82.252 tonneaux. Des navires anglais en nombre double, et en capacité triple des nôtres, ont donc fréquenté le port d'Hoi hao en 1917. Effectivement, les bâtiments français qui ont visité la « bouche de la mer » en 1917 jaugeaient 758 tonneaux au maximum.

Nous avons dit plus haut que le port d'Hoi-hao était loin d'être excellent; en fait, il manque de profondeur, et les navires doivent ancrer à 3 kilomètres du point d'atterrissage, au large, près d'un banc de sable qui les protège contre la violence des vagues. De plus, les marées y sont très variables et les typhons redoutables. Seules les embarcations du plus faible tonnage peuvent remonter, et encore uniquement aux heures du jusant, les divers chenaux qui mettent en relation la rade avec le port proprement dit. Ainsi s'explique en majeure partie la diminution progressive et régulière à la fois que les statistiques constatent, depuis 1913 surtout, dans le trafic commercial d'Hoihao.

La disparition du pavillon allemand n'est pas, cependant, sans quelque importance. Elle entre certainement pour une part (qu'il ne faut d'ailleurs pas exagérer) dans la chute à laquelle nous venons de faire allusion; elle laisse, d'autre part, vacante une place que les commerçants français devraient s'efforcer de conquérir. Déjà les steamers chinois, qui, jusqu'en 1916, étaient très rares à Hoi-hao, y fréquentent maintenant en grand nombre (79 aux entrées et aux sorties, jaugeant 35.890 tonnes, sans parler de 3 voiliers) et ont pris une partie appréciable de la place qu'occupaient naguère les cargos allemands. Néanmoins les négociants français devraient s'efforcer d'introduire dans l'île, par Hoi-hao, les couleurs d'aniline qui étaient naguère une spécialité de l'industrie germanique, et dont le commerce est tombé à peu près à néant en 1916 et 1917 (385 taëls en 1917 contre 2.000 en 1915 et 14-16.000 en 1913-1914), avant que les Japonais ne tentent de le faire; nombre d'autres marchandises seraient utilement importées par eux dans le pays.

Mais il faut se hâter; déjà en effet la toile de coton et les flanelles japonaises, le crêpe de coton et les allumettes comme aussi les médicaments en provenance de l'archipel nippon se rencon-

trent parmi les marchandises importées à Hai-hao, à côté des toiles teintes de Hongkong et des marchandises en provenance de ce grand entrepôt britannique de l'Extrême-Orient. « Il y a une tendance réelle à supplanter l'ancien produit allemand », note soigneusement M. Esserteau dans une excellente étude sur le trafic commercial du port d'Hoi-hao en 1917, récemment publiée dans le *Bulletin économique de l'Indochine*; que nos compatriotes s'efforcent de se faire leur part de l'héritage allemand pendant qu'il en est temps encore!

Bientôt, il sera trop tard. Les navires japonais ne fréquentent pas encore le port d'Hoi-hao (2, jaugeant 1.462 tonnes, en 1917), mais peut-être ne tarderont-ils pas à le faire. Quant aux Allemands qui, avant la guerre, introduisaient nombre de porcs dans l'île d'Hai-nan par Hoi-hao, « leurs associés chinois continuent encore à faire de nombreuses expéditions sur Hongkong », constate M. Esserteau; ils « ménagent peut-être, pour l'après-guerre, la reprise des affaires à leurs anciens collaborateurs ou employeurs, qui, du reste, n'ont jamais quitté les lieux et se trouvent de ce fait prêts à reprendre leurs précédentes positions. »

ASIE ANGLAISE

La réforme constitutionnelle. — Le projet du gouvernement, ayant été adopté par la Chambre des Communes et la Chambre des Lords, a maintenant force de loi. Le roi a promulgué cette loi le 23 décembre. Pour donner à cet événement un éclat particulier, il a joint à cette promulgation une proclamation adressée au vice-roi, aux princes des Etats indigènes et à tous ses sujets indiens, à quelque race et à quelque religion qu'ils appartiennent. Après avoir rappelé les différentes lois qui, depuis 1773, ont graduellement modifié l'administration de l'Inde, le roi fait appel à la sagesse, à la modération et à la bonne entente des nouvelles assemblées, des nouveaux ministres et des fonctionnaires anglais. Il charge le vice-roi d'user, en son nom, de clémence envers les coupables politiques dans la plus large mesure compatible avec la sûreté de l'Etat. Il annonce la création d'une Chambre des Princes; à cette occasion, il assure les princes de l'Inde qu'il est résolu à leur conserver intacts leurs privilèges, leurs droits et leurs dignités. Cette Chambre des Princes sera inaugurée en même temps que la nouvelle constitution, par le prince de Galles, qui se rendra dans l'Inde, l'hiver prochain.

L'amnistie à peu près générale ainsi promise par le roi est due, paraît-il, aux conseils de M. Montagu et pourrait bien avoir son origine dans les révélations faites devant la Commission Hunter, dont nous parlons plus loin. Les milieux officiels et la presse anglaise de l'Inde blâment

cette mesure de clémence, qu'ils considèrent comme une marque de faiblesse et un grave danger. Les premiers effets n'en sont pas très encourageants. Le 26 décembre, on a remis en liberté les promoteurs des troubles du Pendjab incarcérés à Lahore et deux agitateurs musulmans. Aussitôt le Congrès national indien, réuni à Amritsar, a demandé la destitution du général Dyer et du gouverneur du Pendjab, sir Michael O'Dwyer, et a adopté une résolution réclamant le rappel du vice-roi, lord Chelmsford, qui « a perdu la confiance du pays »; il a également protesté contre la loi Rowlatt et la loi sur les indemnités, votée par le Conseil législatif du Pendjab le 26 septembre dernier. La Ligue musulmane, également réunie à Amritsar, n'est pas moins violente dans ses revendications: elle réclame le rétablissement complet de la souveraineté du sultan sur la Turquie d'avant-guerre, y compris l'Arménie, la Syrie et le Hedjaz. Cette attitude des musulmans de l'Inde est d'autant plus inquiétante pour les Anglais qu'ils sont tout à fait d'accord avec les Hindous et que, pour faire disparaître tout sujet de friction, ils ont décidé de ne plus sacrifier de vaches et de remplacer ces animaux par des moutons et des chèvres.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la Conférence du parti modéré pan-indien, lequel soutient d'habitude le gouvernement anglais (1), qui, réunie à Calcutta fin décembre, après avoir voté des remerciements à M. Montagu et à lord Sinha à l'occasion de la promulgation de la loi sur la réforme constitutionnelle, n'ait demandé que des sanctions soient prises contre les fonctionnaires coupables d'excès dans la répression des troubles du Pendjab.

Le Congrès National Indien. — Nous venons de voir quelles avaient été les résolutions adoptées par le Congrès National Indien, réuni à Amritsar. Il ne faut pas s'étonner de leur caractère outrancier, car, dès la séance d'ouverture, le 24 décembre, le président, M. Motilal Nehru, avait prononcé un discours qui n'est qu'un long réquisitoire. Il flétrit les incidents du Pendjab: d'après lui, la responsabilité du gouverneur est absolument prouvée, celle du vice-roi lui-même peut être mise en cause. Les administrateurs du Pendjab, depuis l'époque où lord Curzon était vice-roi, ont agité le spectre du péril afghan, afin d'obtenir du pouvoir central ce qu'ils voulaient. La nouvelle capitale, Delhi, se trouvant sur la frontière, et la capitale d'été, Simla, dans le Pendjab même, le gouverneur a l'oreille du vice-roi, et cette province, qui est la plus mal administrée de toute l'Inde, est aussi la plus favorisée.

M. Nehru ne s'est pas contenté de parler des choses de l'Inde; il a déploré que la paix n'ait pas été conclue conformément aux 14-points du président Wilson; que l'Entente ait fait la guerre à la Russie; que l'Egypte et l'Irlande subissent le joug de l'Angleterre. Il a déclaré que la nouvelle

(1) Elle n'a pas voulu, par ailleurs, se joindre au Congrès National d'Amritsar.

constitution ne donnait que partiellement satisfaction aux vœux des Indiens : il faut tirer le meilleur parti possible de ce que l'Angleterre leur accorde, mais il faut continuer à réclamer ce qui leur est dû. A la fin de son discours, il a demandé que les Indiens soient admis dans l'armée et la marine, que la question du califat soit réglée d'une façon satisfaisante, qu'on améliore la situation des Indiens dans les Dominions et qu'on laisse rentrer M. Horniman, vice-président du « Satyagraha Sabha ».

Les troubles du Pendjab. — La Commission présidée par lord Hunter continue son enquête sur les troubles du Pendjab. Les dépositions faites devant cette commission ont provoqué une profonde émotion aussi bien en Angleterre que dans l'Inde et font couler beaucoup d'encre.

L'affaire d'Amritsar, en particulier, a excité une vive indignation. Le moins qu'on en puisse dire est qu'elle est regrettable. Rappelons les faits :

Au commencement d'avril dernier, une violente effervescence régnait dans cette ville sainte des Sikhs ; l'arrestation de deux agitateurs, Kichlu et Satya Pal, met le feu aux poudres : la foule attaque la gare, coupe les fils télégraphiques, incendie l'Hôtel de Ville et deux banques, tue trois Anglais, arrose leurs corps de pétrole et les brûle ; une missionnaire anglaise est attaquée dans la rue et laissée pour morte. La garnison étant insuffisante, on appelle le général Dyer, commandant la 45^e brigade à Jullundur ; il arrive avec 200 soldats indigènes et 100 soldats anglais. Le commissaire-adjoint lui remet tous les pouvoirs. Le général parcourt la ville à la tête d'une troupe armée et de deux autos blindés et interdit tout rassemblement. Dans la soirée du 13, il apprend qu'une foule très nombreuse (on n'a pu en fixer le nombre, mais il devait y avoir au moins 10.000 personnes, dont beaucoup de femmes et d'enfants) était réunie dans un jardin en contre-bas ne possédant qu'une issue, aux portes de la ville ; il s'y rend avec ses deux autos, 50 hommes armés de fusils et 40 gurrkhas et, sans sommations préalables, donne l'ordre de tirer sur la foule, jusqu'à épuisement des munitions, 1.650 coups de feu en moins de dix minutes, de 400 à 500 morts, un nombre trois fois plus grand de blessés. Puis il s'en va, sans prendre aucune mesure pour porter secours aux blessés.

Le général n'a manifesté, devant la Commission, aucun regret de ce qu'il a fait. La situation était grave, il fallait à tout prix maintenir l'autorité : « Je regardais la foule comme rebelle, et je considérais qu'il était de mon devoir de tirer et de bien tirer. Il n'y avait pas d'autre alternative. J'ai considéré cela comme un devoir, un devoir tout à fait horrible. » Le général croit de bonne foi avoir sauvé le Pendjab. Il a été couvert par le général commandant la 16^e division et par le gouverneur de cette province, et le gouvernement ne l'a pas relevé de son commandement. Mais ce soldat à poigne était-il bien l'homme qu'il fallait envoyer pour rétablir l'ordre ? Il a

reconnu lui-même qu'il aurait pu disperser la foule sans tirer ; mais il a voulu faire un exemple. Est-ce par de telles tueries et les mesures humiliantes que nous avons signalées dans notre dernier numéro (p. 318) que l'on espère calmer les esprits dans le Pendjab ?

Ce qui a le plus vivement ému l'opinion anglaise, c'est que le gouvernement de l'Inde a essayé d'étouffer l'affaire ; il n'a pas mis le secrétaire d'Etat au courant de ce qui s'était passé. M. Montagu a déclaré à la Chambre des Communes avoir communiqué, dès qu'il les avait reçues, les informations télégraphiques ; or, ces dépêches se contentaient de dire que « dimanche, à Amritsar, la populace a passé outre à la proclamation défendant les réunions publiques. Une fusillade s'en suivit et il y eut 200 victimes. » M. Montagu n'a connu que par les journaux les détails de l'affaire, huit mois après les événements ! Et il a avoué que ces détails étaient « profondément troublants. »

*
*
*

Si on réfléchit à la profonde émotion qu'une telle répression a dû produire sur la population d'Amritsar, on peut s'étonner que le gouvernement de l'Inde ait permis que le Congrès National Indien et la Ligue Musulmane se réunissent dans cette ville. On a vu plus haut quel est le ton des résolutions adoptées par ces deux assemblées.

Il semble que, depuis un certain temps, les gouvernants de l'Inde aient perdu leur sang-froid et montrent autant de nervosité que d'imprévoyance. Si c'est dans cette disposition d'esprit — manière forte et entêtement à ne pas avouer leurs torts — qu'ils se préparent à appliquer la nouvelle constitution, on peut s'attendre à de sérieuses difficultés.

*
*
*

La commission présidée par lord Hunter, poursuivant son enquête, s'est rendue à Lahore, pour essayer de faire la lumière sur les troubles qui s'y sont produits en avril dernier. Même son de cloche que pour les événements d'Amritsar. Les troubles ont commencé le 10 avril lorsque la population apprit ce qui s'était passé à Amritsar. Le colonel Frank Johnson, qui commandait le territoire de Lahore (lequel comprend 240.000 habitants), n'avait à sa disposition que 500 soldats indiens. Il fut débordé. La foule se massa devant les édifices où se trouvaient des Européens. La ville fut évacuée par les troupes et abandonnée à la populace. Mais, le 15 avril, le colonel, qui avait reçu des renforts, réoccupa la ville avec 800 soldats, aidés de 4 aviateurs qui avaient reçu l'ordre de voler très bas et de bombarder la foule à 100 mètres en avant de la colonne ; un peu plus tard, il eut à sa disposition 1.500 fusils. La loi martiale fut proclamée, on prit des mesures sévères. La répression ne fut pas sanglante comme à Amritsar, mais les mesures vexatoires ne manquèrent pas. Les magasins qui avaient été fermés en signe de protestation durent être

réouverts sous peine d'être occupés de vive force par la troupe, qui distribuerait gratuitement les marchandises. Les étudiants de trois collèges furent obligés, durant trois semaines, de se présenter quatre fois par jour au quartier général du colonel, ce qui les forçait à faire journellement à pied 25 kilomètres. Beaucoup de personnes furent condamnées à être fouettées, 66 subirent cette punition, « quasi » publiquement; il arriva même qu'un cortège nuptial, y compris le prêtre, fut fouetté parce que tout rassemblement était interdit.

Il ne faut pas s'étonner que des mesures de répression aient été prises contre des étudiants. Un des témoins, le révérend J. D. Lucas, directeur du Forman Christian Collège de Lahore, a déclaré devant la commission que les étudiants, surtout ceux de 18 et 19 ans, avaient pris une large part au mouvement séditionnel.

* *

Les troubles de Kasur furent moins graves : les magasins furent fermés et les employés de chemin de fer se révoltèrent; ils télégraphièrent à Lahore que tous les Européens de Kasur avaient été massacrés, qu'ils s'étaient mis en grève et que les employés de chemin de fer de Lahore devaient en faire autant. Des troupes arrivèrent sous les ordres du colonel Mackay, il était temps, car plusieurs soldats anglais avaient déjà été malmenés et battus. La loi martiale fut proclamée et plusieurs personnes furent condamnées à être fouettées, parmi lesquelles un certain nombre d'écoliers.

* *

La commission s'est rendue à Améradabad. Elle doit ensuite aller à Bombay.

* *

Au cours de sa déposition, le colonel Johnson a déclaré que les troubles du Pendjab avaient été certainement prémédités, mais qu'il était impossible de dire si l'instigation en était venue du dedans ou du dehors. Nous avons déjà signalé les relations qui existent entre les révolutionnaires indiens et les bolcheviks. La nervosité du gouvernement de l'Inde provient évidemment de l'incertitude où il est en ce qui concerne les origines et les ramifications de ce mouvement insurrectionnel.

La question de la Turquie. — L'ordre règne dans le Pendjab; mais il faudrait être bien optimiste pour trouver que l'avenir s'y présente sous des couleurs de rose. Cependant, ce n'est pas là le plus inquiétant. Le point le plus noir, c'est l'attitude des musulmans. Nous avons vu plus haut quelle est l'intransigeance des résolutions votées dernièrement par la Ligue musulmane au sujet du rétablissement de la souveraineté du sultan. Mais déjà le 23 novembre avait eu lieu à Delhi la première session de la Conférence Pan-Indienne du Califat. Il y avait là près

de 300 délégués de toutes les régions de l'Inde. Cette conférence a voté les résolutions suivantes : 1° C'est un devoir religieux pour tous les musulmans de l'Inde de s'abstenir de toute participation aux fêtes célébrées à l'occasion de la signature de la paix; 2° Si la paix que l'Entente conclara avec la Turquie ne fait pas droit aux vœux des musulmans, ceux-ci boycotteront graduellement les produits anglais; 3° Les musulmans cesseront graduellement de coopérer avec le gouvernement; 4° Une députation sera envoyée aussitôt que possible en Angleterre et, s'il est nécessaire, aux Etats-Unis, pour faire valoir les revendications des musulmans.

Le 24 novembre eut lieu à Delhi une réunion d'environ 1.000 délégués musulmans et non musulmans, sous la présidence de M. Gandhi. Celui-ci a déclaré qu'il n'était pas d'avis de boycotter les produits anglais. L'assemblée a voté un ordre du jour protestant contre la participation des Indiens aux fêtes de la paix et demandant au vice-roi de retarder ces fêtes jusqu'au moment où la question du Califat sera réglée d'une façon satisfaisante.

Environ cinq semaines plus tôt, le 17 octobre, les diverses communautés musulmanes de l'Inde avaient fait une manifestation publique en l'honneur du khalife et en manière de protestation contre les agissements de la Conférence de la Paix, comme aussi, en général, des puissances chrétiennes vis-à-vis du sultan et de la Turquie.

Cette journée s'est passée à Calcutta, de même que dans les différents centres musulmans, d'une façon fort paisible. Des prières furent dites dans les mosquées, les boutiquiers musulmans avaient clos leurs échoppes. L'après-midi, une réunion nombreuse a pris place au « Town Hall ». D'autres meetings furent tenus dans divers quartiers de la ville.

Les orateurs se sont plu à représenter la Turquie comme une nation opprimée, toujours occupée à la défense de son territoire. Les Grecs, les Arméniens ont été de tout temps un sujet de trouble pour les Turcs, et ceux-ci se sont trouvés en état de légitime défense. Le démembrement de la Turquie serait une honte pour tous les musulmans; ce serait une menace et une provocation pour l'Inde. La Grande-Bretagne, protectrice de millions de musulmans, ne peut laisser se commettre un tel crime. Les Alliés ont d'ailleurs gagné la guerre grâce à l'appui de leurs sujets musulmans. La Mésopotamie, l'Arabie, la Syrie et l'Arménie où les musulmans sont en grande majorité, doivent continuer à faire partie de l'Empire ottoman. Constantinople doit rester indépendante et la capitale vénérée de l'Islam. Le khalife ne doit pas être sous la coupe des chrétiens. Les orateurs se sont élevés, de plus, contre l'occupation de Smyrne et d'une partie de l'Asie Mineure par les Grecs. Ils élèvent des protestations contre les Grecs et les Arméniens qui se sont rendus coupables de toutes sortes d'atrocités.

Le même jour (17 octobre), des réunions semblables ont eu lieu à Allahabad, Nagpour, Poona, Lahore, Multan, Gya, Moughyr, Aligarh, etc... On n'a signalé aucun désordre.

Que va faire l'Angleterre en face de ces revendications? Elle ne peut évidemment pas consentir à laisser se soulever contre elle-même les 70 mil-

lions de musulmans de l'Inde; ceux-ci, s'unissant aux éléments les plus turbulents de la population hindoue, peuvent provoquer les troubles les plus graves; et si la guerre sainte vient à être proclamée, qui peut prévoir jusqu'où elle s'étendra?

La réforme constitutionnelle à Ceylan.

— Le Congrès national cinghalais a siégé à Colombo du 11 au 13 décembre: y assistaient plus de 300 délégués (y compris des femmes) de toutes les races et de toutes les religions, venus de toutes les parties de l'île. Le Congrès s'est occupé spécialement de la réforme constitutionnelle. Voici quels sont ses desiderata: un Conseil législatif d'environ 50 membres, dont les 4/5 seraient élus à un suffrage masculin étendu et à un suffrage féminin restreint; l'autre cinquième se composerait de personnages, officiels ou non, représentant d'importantes minorités; le président serait élu; le Conseil législatif aurait pleins pouvoirs pour l'établissement du budget; pas de diarchie. La moitié des membres du Conseil exécutif seraient des Cinghalais, choisis parmi les membres élus du Conseil législatif. Le gouverneur devrait avoir l'expérience du Parlement anglais. Les gouvernements locaux seraient entièrement entre les mains des indigènes.

On voit que les Cinghalais demandent une autonomie plus complète que celle que l'on vient d'accorder à l'Inde.

Tentative de troubles en Birmanie.

— Le gouvernement de la Birmanie a été informé que Mintha Saw Yan, membre de l'ancienne famille royale birmane, et l'ancien chef de Wuntho sont dans l'un des Etats chinois Chans. Ils y veulent enrôler des hommes et constituer des provisions de munitions, pour faire des expéditions en Birmanie et fomenter la révolte parmi les Kachins. Le 4 décembre, quarante Chans Chinois ont attaqué le poste de Tienhoung, occupé par cinquante hommes de police militaire; l'ennemi a été mis en fuite; il a laissé cinq morts sur le terrain. Un blockhaus a également été attaqué.

Service postal aérien. — Le gouvernement de l'Inde a décidé de créer un service postal aérien; le monopole en sera concédé à une compagnie n'ayant aucun lien avec les maisons qui fabriquent des avions. Le tarif sera fixé par le gouvernement; mais cette compagnie pourra transporter aussi des voyageurs en concurrence avec d'autres sociétés de transports aériens. Un Comité consultatif officiel a été nommé. La première ligne mise en service sera celle de Bombay à Karachi; les avions partiront dès l'arrivée du courrier d'Angleterre; toute lettre mise à la poste en Angleterre pourra être transmise par cette voie. Le service a dû commencer le 17 janvier.

D'autre part, la Commission consultative de l'aviation civile, présidée par lord Weir, demande entre autres vœux, dans son rapport au Parlement, l'établissement d'une ligne aérienne reliant l'Inde à l'Égypte.

L'immigration indienne dans les Dominions. — A bien des reprises différentes, la chronique de « l'Asie anglaise » a déjà signalé comme une source de difficultés pour le gouvernement britannique l'opposition manifestée à l'immigration indienne, par le Canada, l'Australie et l'Afrique du Sud. On ne peut pas en vouloir aux Blancs, relativement peu nombreux, de ces pays de refuser de se laisser submerger par les Asiatiques. Mais d'autre part, il est impossible d'empêcher les Indiens, très prolifiques, d'émigrer dans d'autres pays. Sir Théodore Morisson, qui a une longue expérience des choses indiennes et qui vient de passer près de deux ans dans le ci-devant Deutsch-Ostafrika, propose d'ouvrir cette ancienne colonie allemande à l'immigration indienne. L'Aga Khan soutient cette même thèse. Pour tous deux, la population nègre de ces régions, dont l'état de civilisation est encore très peu avancée, ne pourrait que gagner à se trouver en contact avec les agriculteurs et les artisans indiens, au lieu d'être mise immédiatement en présence des méthodes européennes, qui leur sont complètement étrangères. Ils vont même plus loin encore; ils proposent de faire de l'Est-Africain allemand une colonie de l'Inde. Il y a là, à côté de beaucoup d'autres, un problème délicat qu'auront à résoudre les Indiens, dès leur entrée dans la vie politique.

ASIE RUSSE

Une nouvelle culture dans l'Extrême-Orient russe: le tabac. — Le défaut d'importation du tabac de Russie d'Europe et les prix très élevés que doivent aujourd'hui payer les fumeurs pour se procurer le moyen de satisfaire leur passion ont donné aux paysans des parties les plus orientales de la Sibirie l'idée d'entreprendre la culture du tabac. Les premiers essais ont produit des résultats très satisfaisants: pendant l'année 1918, la récolte a atteint 100.000 pouds de tabac de différentes qualités.

Dans les districts de Vladimiro-Alexandrovsk et de Spasky, les habitants — ce sont des émigrants des gouvernements du midi de la Russie d'Europe; ils connaissent bien, par conséquent, la culture du tabac — cultivent les espèces: Samsoun, Persitchane, Trébizonde, Dubéc, etc.; ainsi que les qualités supérieures du tabac turc. Actuellement, on compte, dans les provinces

maritimes, 10 usines de tabac ; 3 autres sont en construction.

L'apparition de cette nouvelle culture industrielle a provoqué l'augmentation des demandes de tabac, et la hausse des prix. On peut donc voir dans l'initiative des paysans de la Sibérie maritime, une source complémentaire de richesse pour les habitants de la contrée.

PERSE

Les bolchevistes à la frontière septentrionale de la Perse. — Lorsque, le 10 novembre dernier, il a informé la Chambre des Communes de l'envoi de troupes anglaises et indiennes en Perse pour assurer de façon complète la sécurité du pays, M. Harmsworth a parlé de la protection de la frontière perse contre une attaque éventuelle venue de l'extérieur. C'est à une attaque bolcheviste que M. Harmsworth a fait allusion en s'exprimant de la sorte. Depuis septembre, les troupes qui avaient lutté en Turkestan contre « l'armée du Sud » de Koltchak ont opéré leur jonction avec le groupe d'armées ayant à Tachkent sa base d'opérations, et dès lors les bolchevistes ont fait des démonstrations militaires jusque sur la frontière septentrionale de la Perse. Le 16 octobre, ils se sont emparés de Kizil-Arvat, une station bien connue du chemin de fer transcasprien, dans le pays des Turcomans Akhal-Tekke, au versant Nord du Kopet-Dagh, légitimant ainsi de sérieuses appréhensions de la part du gouvernement perse. Sur un long parcours, en effet, — entre Pottavskoié et Douchak — le chemin de fer transcasprien longe la frontière persane ; que les bolchevistes soient les maîtres de cette voie ferrée, et la sécurité du Khorassan, celle du Caucase seront singulièrement compromises. De là le rôle de garde-frontière joué naguère par des troupes britanniques depuis Merw jusqu'à la mer Caspienne. Après le départ de ces troupes, au cours de l'été dernier, des volontaires recrutés dans les régions voisines du Turkestan ont assumé la tâche de faire respecter le territoire persan. Ils l'ont remplie avec succès, et leur artillerie a infligé des lourdes pertes aux bolchevistes.

Une mission bolcheviste à Caboul. — Les bolchevistes du Turkestan ne se bornent pas à des attaques ou du moins à des incursions au long de la frontière russo-persane ; ils sont entrés en étroites relations avec l'Afghanistan. *L'Asie française* a signalé l'arrivée à Moscou d'une ambassade afghane conduite par le général Mohamed Vali-Khan ; voici maintenant que les journaux britanniques parlent de la venue d'une mission bolcheviste à Caboul. M. Suritz, le principal commissaire bolcheviste à Tachkent, s'y est rendu par Kouchk ; il a rejoint auprès de l'émir un autre agent

russe, M. Brævin, qui l'avait précédé en Afghanistan. Quel est le but de cette mission ? La conclusion d'un traité de commerce n'est certainement pas le seul (ni peut-être le véritable) objectif poursuivi par les négociateurs bolchevistes au cours de leur voyage à Caboul.

INDES NÉERLANDAISES

La culture du manioc aux Indes néerlandaises. — Bien qu'elle y ait été introduite dès le début de la seconde moitié du XIX^e siècle, en 1854, la culture du manioc n'a pris que depuis un petit nombre d'années un réel développement aux Indes néerlandaises. Il a fallu un certain temps aux indigènes, en effet, pour comprendre l'utilité de cette plante, que le Gouvernement avait travaillé à acclimater dans les terres de l'Insulinde parce qu'il voulait fournir à leurs habitants un aliment « auxiliaire » destiné à suppléer, en temps de disette, à la rareté des matières nutritives ordinaires, et en particulier du riz. Aujourd'hui, chacun se rend compte de son intérêt et la culture du manioc a pris une réelle ampleur aux Indes néerlandaises comme aussi son utilisation industrielle.

Nombreuses sont les usines qui, à Java tirent du *Manihot utilisima* ou manioc, soit la farine de manioc ou cassave, soit le tapioca perlé et les flocons de tapioca. On fait également sécher les racines de manioc, et de même les « déchets du manioc » qui sont recueillis après la fabrication de la cassave. Ces différents produits de l'industrie des Indes néerlandaises s'exportent à destination de nombre de pays parmi lesquels il convient de placer au premier rang les Etats-Unis et l'Angleterre. Rien que de farine de manioc, les Indes néerlandaises ont exporté 43.847 tonnes en 1915, 59.631 tonnes en 1916 et 50.298 tonnes en 1917. A eux seuls les Etats-Unis ont pris successivement 13.344, 37.635 et 31.473 tonnes de cassave au cours des trois mêmes années 1915-1917 tandis que le Royaume-Uni en importait 14.650, 13.261 et 7.549 tonnes suivant les années. Même en tenant compte des achats considérables faits par ses entrepôts de Singapore et de Hongkong (respectivement, 2.606 et 1.847 tonnes en 1915, 4.854 et 2.313 tonnes en 1916, enfin 3.618 et 2.896 tonnes en 1917), l'Empire britannique est, pour cette marchandise, un bien moins bon client des Indes néerlandaises que ne le sont les Etats-Unis. Quant aux Pays-Bas eux-mêmes, la guerre a fait tomber leurs achats de 7.279 tonnes en 1915 à 79 tonnes en 1916 et à 227 en 1917.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 47